

Fabrique des politiques migratoires et pratiques associatives en Afrique de l'Ouest : le cas du Mali et du Sénégal



Photos des activités du projet prises durant l'année 2012

Ouvrage édité par Mélodie Beaujeu et Lama Kabbanji

Table des matières

INTRODUCTION	5
SECTION I : La fabrique des politiques migratoires	8
Chapitre 1. La fabrique des politiques migratoires: de l'approche européenne à l'approche de la CEDEAO	9
Chapitre 2. Les instruments financiers de la promotion du lien entre migration et développement en Afrique subsaharienne	13
Chapitre 3. Vers la construction d'une politique nationale de migration au Mali.....	19
Emigration des Maliens : repères historiques et tendances actuelles.....	19
Chapitre 4. L'État et la migration au Sénégal	28
SECTION II. Les pratiques des acteurs	34
Chapitre 5. Promouvoir le lien « migration/développement » au Sénégal : une analyse des projets développés	35
Chapitre 6. Les ONG dans le champ Migration et développement au Sénégal	46
<i>Conclusion</i> :	54
Annexes	60

Note sur les contributeurs

Lama KABBANJI. Chercheuse à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et chercheuse associée à l'Institut national d'études démographiques (Ined), affectée au Centre Population Développement (Ceped, UMR 196 - Université Paris Descartes/Ined/IRD). Ses recherches portent sur les migrations internationales, et notamment les politiques migratoires en Afrique de l'Ouest.

Mélodie BEAUJEU. Chargée des projets « migrations » au sein de l'ONG Enda Europe et doctorante à Sciences Po Paris (Centre d'Etudes Européennes). Son doctorat porte sur les réseaux transnationaux militants entre l'Union Européenne et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Liza RIVES. Chargée d'études à l'Institut national d'études démographiques (INED). Diplômée d'un master 2 de recherche en sociologie à l'EHESS, elle est spécialisée dans la sociologie des migrations d'Afrique de l'Ouest.

Bréma ELY DICKO. Il a soutenu sa thèse intitulée *Les ressources de la migration : les activités commerciales des Maliens en France et au Mali*.

Diarra BABA. Chargé de projets à Enda Mali. Responsable du programme d'Appui aux initiatives locales de développement dont celles en lien avec les migrations.

Mamadou Laye MBENGUE. Chargé de projets à Enda Diapol. Responsable des projets sur les migrations internationales.

INTRODUCTION

Cet ouvrage a été réalisé dans le cadre d'un projet commun entre l'ONG Enda (Enda Europe, Enda Mali et Enda Diapol au Sénégal), l'Institut national d'études démographiques (INED) et le Centre Population et Développement (CEPED) de 2011 à 2013, soutenu financièrement par la CEDEAO. Les principaux objectifs de ce projet étaient de :

1-Documenter et analyser les pratiques en matière de promotion du lien entre migration et développement dans l'espace CEDEAO, et en particulier au Sénégal et au Mali.

2-Contribuer au renforcement des capacités des organismes publics de l'espace CEDEAO impliqués dans l'élaboration de politiques visant la promotion du lien entre migration et développement et des capacités des organisations de la société civile impliquées dans la mise en place de projets de migration et développement.

Le point de départ est le constat partagé par les différents partenaires du besoin de dialogue accru entre chercheurs et acteurs de la société civile dans le domaine des migrations internationales. En effet, les travaux de recherche se sont multipliés ces dernières années, donnant lieu à de nombreuses publications. Or ces travaux demeurent mal connus des acteurs politiques et associatifs qui pourraient pourtant, en particulier pour ces derniers, s'appuyer sur ces analyses pour construire leurs actions et mieux se positionner dans le contexte politique national et international. Le projet et l'ouvrage qui en découlent s'inscrivent résolument dans une perspective de recherche-action, telle que la caractérise Jacques Bugnicourt, fondateur d'Enda Tiers-Monde :

« La moitié du travail à Enda était et demeure avec les paysans et les bidonvilles. L'autre moitié du travail c'est la bataille des idées (...) la liaison est indispensable. La recherche est souvent une recherche-action, elle commence sur le terrain, elle retourne dans le terrain. »

La méthodologie choisie résulte directement de cette approche. Le projet consiste en deux grands volets d'activité, le premier axé sur la conduite d'enquêtes et la production d'analyses, coordonné par Lama Kabbanji, chercheuse au CEPED (IRD/INED), le second sur la sensibilisation/formation/plaidoyer assuré par l'équipe d'Enda et coordonné par Mélodie Beaujeu. Tout au long du projet, le dialogue est constant entre les partenaires à chaque étape de la recherche puis de l'action : conception du projet, des questionnaires, exploitation des données, diffusion des résultats. Les analyses produites répondent aussi à une utilité sociale puisqu'elles doivent contribuer à l'émergence d'un plaidoyer commun sur la problématique migratoire au Mali et au Sénégal, dans un contexte d'élaboration de politiques migratoires par les gouvernements de ces deux pays. A cette fin, plusieurs notes thématiques ont été produites à partir des rapports d'enquêtes et sont destinées à nourrir les espaces d'échanges entre acteurs de la société civile et acteurs institutionnels animés par Enda. Ces différentes productions sont rassemblées et structurées dans cet ouvrage.

Dans le cadre de ce projet, nous nous sommes en particulier intéressés aux dispositifs institutionnels mis en place pour encadrer les activités des migrants et de leurs associations. Nous ne discuterons pas les initiatives individuelles et collectives, nombreuses, qui prennent place de manière indépendante (c'est-à-dire sans faire appel à des financements externes ou sans être commanditées

par des organisations). Sur ce point, plusieurs travaux dont ceux de Christophe Daum¹ en ce qui concerne le Mali et d'Hamidou Dia² en ce qui concerne le Sénégal se sont intéressés à la question. Plus rare sont par contre les travaux s'étant attardés aux dispositifs institutionnels, gouvernementaux et non gouvernementaux, mis en place ces dernières années pour canaliser l'argent des migrants et leurs conséquences sur les pratiques des acteurs associatifs. C'est notre objectif dans cet ouvrage qui met ainsi en regard l'analyse des politiques migratoires en construction aux niveaux régional (Union Européenne, CEDEAO) et national (Sénégal, Mali) de même que les instruments, notamment financiers, développés pour les mettre en place, (section 1), et les pratiques des acteurs associatifs (section 2).

La recherche-action s'est déroulée sur une durée de deux ans, suivant la méthodologie et les étapes suivantes : les premières semaines ont été consacrées à affiner l'objet et la circonscription géographique de la recherche, à consolider les hypothèses de départ et à préparer le travail d'enquête. Ainsi, trois régions et trois grands types d'acteurs ont été ciblés. Les entretiens devaient être conduits dans les agglomérations de Dakar au Sénégal, de Bamako au Mali et de Paris en France. Le projet prévoyait aussi initialement deux régions transfrontalières au Mali et au Sénégal en raison des fortes dynamiques migratoires dans ces zones mais les événements survenus au Mali notamment n'ont pas permis au final de les inclure. Ont par conséquent été privilégiés les grands centres urbains dans lesquels siégeaient la plupart des organisations enquêtées.

Les types d'acteurs ciblés par le travail d'enquête ont été : (1) les organisations internationales ; (2) les organisations gouvernementales régionales et nationales, (3) les ONG et certaines associations locales partenaires des associations de migrants, enfin (4) les associations de migrants. Des grilles d'entretien spécifiques ont été préparées pour chaque type d'acteurs. Le travail d'enquête a commencé par Bamako, mené par Bréma Ely Dicko, doctorant recruté par l'INED et appuyé par les chargés de mission d'Enda Mali et d'Enda Europe pour les prises de contacts. En tout onze structures ont été enquêtées entre février et avril 2012 et les retranscriptions ont été assurées par une étudiante malienne. La liste des structures enquêtées se trouve en annexe 4 du présent ouvrage. La crise ayant commencé quelques semaines à peine après cette première vague d'enquêtes, les entretiens complémentaires prévus n'ont pu être menés à bien. C'est ce qui explique les références plus importantes au Sénégal qu'au Mali dans cet ouvrage.

Une seconde vague d'enquêtes a eu lieu à Paris entre février et avril 2012 ; 15 entretiens ont été réalisés, par Liza Rives, auprès d'associations de migrants, d'organisations partenaires et de responsables institutionnels en charge des questions de migrations.

Enfin une dernière série d'enquêtes a été conduite à Dakar et dans sa région au mois de juin 2012 auprès de 15 structures dont la liste est aussi disponible en annexe de cet ouvrage. Celles-ci ont été menées par Liza Rives, chargée d'études à l'INED. L'équipe d'Enda Diapol a accueilli la chercheuse à Dakar et a facilité, comme Enda Mali, la prise de contacts avec les différentes structures enquêtées. Par ailleurs, le volet sénégalais de l'enquête a pu bénéficier des résultats et contacts établis dans le cadre du projet MAFE.

¹ Voir notamment: Christophe DAUM, Les associations de Maliens en France. Migration, développement et citoyenneté, Karthala, 1998.

² Voir notamment : Hamidou DIA, « Les investissements des migrants dans la vallée du fleuve Sénégal : confiance et conflits d'intérêts », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 23 - n°3 | 2007.

Cette période d'enquête qui s'est déroulée de février à juin 2012 a été suivie presque immédiatement de premières interventions intermédiaires relatives aux premiers résultats obtenus, principalement auprès de deux réseaux de la société civile dont les acteurs moteurs étaient basés en France, soit le réseau Des Ponts Pas des Murs, émanation du CRID (Centre de Recherche et d'Information pour le Développement) et Eunomad (European Network on Migration and Development). Les chercheuses en charge du projet ont ainsi partagé certaines analyses issues du travail d'enquête auprès des membres de ces réseaux lors d'événements dédiés à la formation et à la concertation organisés par ces réseaux eux-mêmes.

Des rencontres parallèles ont aussi été organisées au Sénégal et au Mali selon une optique analogue et alternant une approche centrée sur les pratiques et celle axée sur l'analyse critique des politiques : A Bamako deux ateliers ont été organisés en février et en décembre 2012, respectivement à Kayes, ville d'émigration la plus importante du Mali et concentrant de nombreux projets portés par des migrants et leurs associations, et à Bamako sur le thème de l'élaboration d'une politique migratoire malienne.

A Dakar trois ateliers ont eu lieu sur des thématiques différentes : un premier en juin sur la place du co-développement dans les pratiques et réflexions en matière de développement local, un second atelier organisé en septembre 2012 a porté sur la politique migratoire sénégalaise et enfin une restitution globale des travaux a eu lieu le 21 décembre 2012.

La méthodologie adoptée pour alimenter ces rencontres a été la tenue de réunions skype entre les chercheuses et les chargés du projet à Enda Mali, Enda Diapol et Enda Europe, suivies par la rédaction de notes synthétiques. Ces dernières ont ensuite été enrichies des discussions engagées à l'issue des rencontres puis retravaillées pour aboutir à certains chapitres du présent ouvrage. L'exploitation des entretiens proprement dite a été assurée à l'aide du logiciel d'analyse qualitative N'Vivo. Enfin l'ensemble des productions et les principales analyses ont été restitués à Dakar le 21 décembre 2012 avec la participation des membres des principaux réseaux sénégalais mobilisés dans le domaine des migrations et du développement et des acteurs institutionnels en charge de ces questions. Une représentante de la CEDEAO était également présente. L'ensemble des comptes-rendus et les vidéos de ces rencontres intermédiaires et de la restitution finale est disponible sur la page du projet (migrations.enda-europe.org)

SECTION I : La fabrique des politiques migratoires

Cette section vise à présenter les principaux enjeux actuels de la construction des politiques migratoires en Afrique de l'Ouest et plus spécifiquement au Mali et au Sénégal.

Chapitre 1. La fabrique des politiques migratoires: de l'approche européenne à l'approche de la CEDEAO

Lama Kabbanji

Depuis les années 90, des programmes de plus en plus nombreux visent l'association des populations migrantes aux efforts de développement. Face à la découverte de l'importance des transferts financiers opérés par les migrants, les organisations internationales telles que la Banque mondiale, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ou l'Organisation des Nations unies (ONU) sont les principaux moteurs de cette réflexion (Lacroix 2009). Une série de conférences internationales organisées par l'ONU, notamment le Dialogue de haut niveau sur les migrations et le développement tenu à New York en 2006, ainsi que les différents forum globaux sur les migrations internationales organisés annuellement depuis 2007 ont, entre autres, généralisé l'intérêt pour la question du lien entre migration et développement au niveau international. C'est donc dans ce contexte que l'inclusion du lien entre migration et développement dans les politiques migratoires en Afrique sub-saharienne va s'imposer.

La construction d'une politique migratoire européenne et les questions sécuritaires

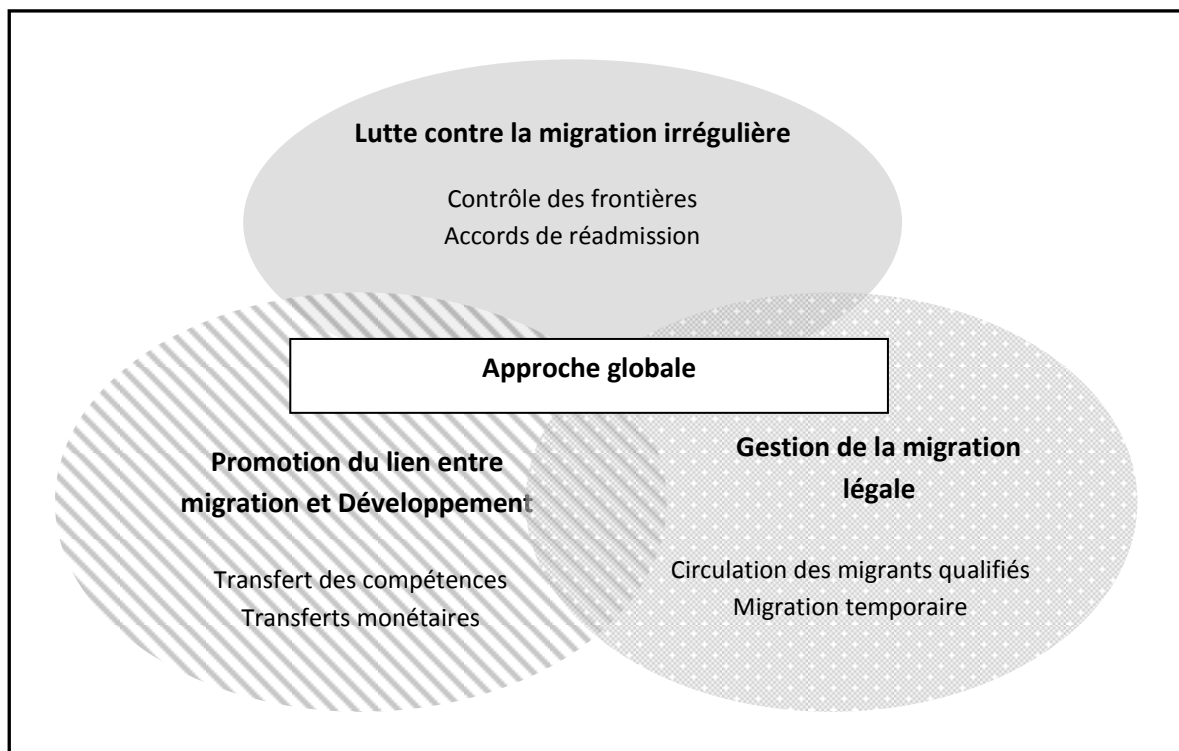
Comprendre comment se dessine le lien entre migration et développement dans le champ politique en Afrique subsaharienne demande de revenir très brièvement sur le contexte social, économique et politique de la fin des années 90 en Europe. En effet, cette période est marquée par la crise économique et l'accroissement de l'intérêt politique pour les questions sécuritaires, intérêt exacerbé par les événements du 11 septembre 2001. On observe ainsi le développement d'un entrelacement grandissant de la thématique des migrations avec les questions de sécurité (Bigo, 1998). Concomitant de la construction d'une politique migratoire commune aux pays membres de l'Union européenne, cet entrelacement se construit tout d'abord au niveau de la politique intérieure et s'élargit par la suite au niveau de la politique extérieure. L'internationalisation des politiques d'immigration européennes se développe à travers une focalisation sur la question migratoire comme problème sécuritaire (Gabrielli, 2007).

Avec les événements de Ceuta et Melilla survenus en septembre/octobre 2005³, les migrations africaines tiennent désormais une place prépondérante dans le cadre de la politique extérieure européenne⁴. Ce, malgré le fait que les migrations africaines vers l'Europe représentent un « fait statistique minoritaire » (Lessault et Beauchemin, 2009, p. 164). C'est dans ce contexte que l'approche dite globale de l'Union européenne va être adoptée en 2005 dans le but de renforcer le partenariat sur les questions migratoires entre pays d'origine, de transit et de destination des migrants autour de trois dimensions : la gestion des migrations légales, la lutte contre les migrations illégales et la promotion du lien entre migration et développement. L'année 2005 se termine d'ailleurs par l'adoption par le Conseil européen de l'« Approche globale sur la question des migrations: priorités d'action centrées sur l'Afrique et la Méditerranée ». Cette approche illustre parfaitement l'entrelacement des questions de migration, de développement et de sécurité (voir graphique ci-dessous).

³ Voir le rapport de MIGREUROP, 2006 pour plus d'information à ce sujet.

⁴ Voir le Programme stratégique de la Commission européenne, 2007-2010.

Figure 1. Les trois composantes de l'Approche « globale »



Source : tiré de Kabbanji L., 2013, p. 48.

Les relations euro-africaines

Avec la signature de l'accord de Cotonou le 23 juin 2000, la migration fait désormais l'objet d'un dialogue politique entre les pays européens et les pays d'Afrique-Caraïbe-Pacifique (ACP). Cet accord lie les stratégies de réduction de la pauvreté et de développement des zones d'origine à la réduction de la pression migratoire vers l'Europe. Les négociations futures en la matière seront basées sur les articles 13, 79 et 80 de cet accord qui vise, d'une part, à institutionnaliser le partage de responsabilités entre les pays ACP et l'UE en matière de lutte contre la migration illégale vers l'Europe (dans l'article 13 qui a été largement décrié par plusieurs pays africains et associations de défense des droits des migrants) et, d'autre part, à impliquer les États ACP dans le développement de leurs zones d'origine (Kabbanji, 2011).

C'est surtout à partir de 2006 que les initiatives vont se multiplier pour faire de la migration une question cruciale du partenariat entre les deux régions. Par la suite, les initiatives multilatérales entre l'Europe et l'Afrique vont se succéder, dans le cadre du processus d'intégration régionale, mais également de manière bilatérale. Le dit partenariat s'inspire fortement de l'Approche globale, dont l'influence se répercute sur les documents politiques d'institutions africaines comme la CEDEAO qui vont reprendre les différents volets énoncés dans ladite Approche. L'année 2006 est consacrée à l'établissement d'un programme de travail entre l'Union européenne et l'Afrique dans le but de formuler une approche migratoire commune. C'est dans ce cadre que se tiendra la conférence ministérielle sur la migration et le développement de juillet à Rabat, qui dessine la base du partenariat Europe-Afrique. Toujours en 2006, une déclaration commune est adoptée à Tripoli qui en

définit les contours politiques. Les mesures proposées inscrivent la migration comme enjeu clé « des stratégies de réduction de la pauvreté » et « de co-développement des pays africains » en vue de réduire les flux de migrants et de réfugiés (Déclaration de Tripoli : 5). Le codéveloppement comporte les mesures visant à encourager et faciliter le rôle des diasporas dans le développement de leur pays d'origine ainsi que leurs transferts monétaires (Kabbanji, 2013).

La promotion du lien entre migration et développement dans les politiques africaines

L'approche commune de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

Depuis la fin des années 70, la CEDEAO a formalisé son approche sur les questions migratoires à travers l'adoption en 1979 du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement. Plusieurs protocoles amendés ultérieurement précisent les normes juridiques et les modalités d'application du droit d'entrée, de l'abolition du visa⁵, du droit de résidence⁶ et du droit d'établissement⁷ dans la sous-région⁸. Au cours des années 2000, à travers l'adoption, le 18 janvier 2008 de l'Approche commune de la CEDEAO sur la migration, ce cadre politique et juridique connaît de nombreuses mutations, tant du point de vue de la forme que du contenu. L'organisation va en effet reprendre les priorités définies par l'UE et certains de ses pays membres en particulier (notamment la France, l'Espagne et l'Italie) sur les questions migratoires (Kabbanji, 2011).

En examinant le contenu de l'Approche commune de la CEDEAO sur la migration, on relève l'adoption de deux tendances : un objectif de restriction des migrations inter-régionales, en particulier vers l'Europe, et une multiplication des acteurs engagés dans la définition et la mise en application de la gestion de la migration en Afrique de l'Ouest (Commission européenne, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation internationale pour les migrations pour n'en citer que quelques-uns).

La nouvelle approche de la CEDEAO comporte ainsi essentiellement des mesures sécuritaires axées sur la coopération transfrontalière en matière de lutte contre l'immigration illégale et promeut le lien entre migration et développement comme moyen de limiter l'émigration. Le contrôle et la restriction des migrations inter-régionales, particulièrement vers l'Europe, deviennent prioritaires au détriment de la consolidation de la liberté de circulation intrarégionale. C'est dans le cadre de cette approche commune que la CEDEAO va inclure pour la première fois officiellement le lien entre migration et développement dans sa stratégie migratoire. La création d'un fonds Migration-Développement (financé en majorité par l'Espagne) est alors entérinée.

⁵ Protocole additionnel A/SP1/7/85.

⁶ Protocole additionnel A/SP1/1/89

⁷ Protocole additionnel A/SP1/5/90

⁸ Consulter Kabbanji, L, 2011, "Vers une reconfiguration de l'agenda politique migratoire en Afrique de l'Ouest", *Études internationales*, vol. 42, n°1 pour une analyse détaillée de l'Approche commune de la CEDEAO.

Bibliographie :

Bigo D, 1998, « Sécurité et immigration : vers une gouvernamentalité par l'inquiétude ? », *Culture et Conflits*, n° 31-32, p. 13-38.

Commission Européenne, 2010, *Document de stratégie pour le programme thématique de coopération avec les pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile. 2007 – 2010*, UE, Bruxelles.

Gabrielli L., 2007, « Les enjeux de la sécurisation de la question migratoire dans les relations de l'Union Européenne avec l'Afrique. Un essai d'analyse », *Politique Européenne*, n° 22, printemps, pp. 149-173.

Kabbanji, L., 2011, « Vers une reconfiguration de l'agenda politique migratoire en Afrique de l'Ouest », *Études internationales*, vol. 42, n° 1, 2011, p. 47-71.

Kabbanji L., 2013, « Migration et développement : quelles politiques menées en Afrique subsaharienne ? », dans Beauchemin C., Kabbanji L., Sakho P. et Schoumaker B. (eds.), *Migrations africaines : le co-développement en questions. Essai de démographie politique*, Armand Colin, Paris, p. 41-89.

Lacroix T., 2009, *Migration, Développement, Codéveloppement : quels acteurs pour quels discours ?*, Rapport de synthèse européen, Informer sur les migrations et le développement (IDEM), Institut Panos, Paris.

Lessault D. et Beauchemin C., 2009, « Ni invasion, ni exode Regards statistiques sur les migrations d'Afrique subsaharienne », *Revue européenne des migrations internationales*, 2009/1 (Vol. 25) p. 163-194.

MIGREUROP, 2006, *Le livre noir de Ceuta et Melilla*, <http://www.migreurop.org/rubrique177.html>.

Chapitre 2. Les instruments financiers de la promotion du lien entre migration et développement en Afrique subsaharienne

Lama Kabbanji

Les instruments européens

Depuis le début des années 2000, l'Union européenne dans le cadre de son Approche commune, met en place des moyens politiques et financiers croissants afin de contrôler les flux migratoires en provenance d'Afrique subsaharienne. Comme le montre le tableau 1 ci-dessous, les financements de la Commission européenne dédiés aux questions de migration ont augmenté depuis 2001, avec le développement de trois instruments financiers. Les activités relatives au lien migration et développement ont été largement moins bien dotées que celles relatives aux deux autres volets de l'Approche globale, et particulièrement la lutte contre la migration dite illégale. L'Afrique subsaharienne tient une place prépondérante dans les financements européens sur les migrations, en particulier pour le volet sécuritaire et ce, depuis la mise en place du programme AENEAS⁹.

Tableau 1. Les instruments financiers de la Commission européenne

Instrument financier	B7-667	AENEAS	Programme thématique	
Durée	2001-2003	2004-2006	2007-2008	2009-2010
Budget total (en millions d'euros)	42	120	108	80 ¹⁰
Nombre de projets Migration/Développement	9	11	-	-
Budget projets Migration/Développement en proportion	18,3%	11%	28%	14,7%
Nombre de projets en ASS ¹¹	7	22	21	-
Proportion du budget total dédié à l'ASS	10%	24,5% ¹²	40%	28,5 ¹³
Nombre de projets Migration/Développement financés en ASS	4	3	4	-
Budget dédié au volet Migration/Développement en ASS (en millions d'euros)	2	3	5	-

⁹ Voir Kabbanji (2013) pour une analyse détaillée des financements et la liste des projets financés.

¹⁰ Le budget pour 2010 est fourni à titre indicatif, il est sans doute sous-estimé.

¹¹ ASS: Afrique subsaharienne.

¹² Ce pourcentage représente la part relative du budget total du programme AENEAS sur trois ans accordé à des projets implantés en totalité ou en partie dans un pays d'Afrique subsaharienne. Il en est de même pour le nombre de projets financés.

¹³ Pour Southern Migratory route (inclue l'Afrique du Nord).

<i>Proportion du budget Migration/Développement en ASS par rapport au budget total attribué à l'ASS</i>	25%	23%	16,5%	-
---	-----	-----	-------	---

Données compilée par l'auteur à partir des sources suivantes:

Sur la ligne budgétaire B7-667: Centre for Strategy and Evaluation Services LLP, Final Report, Evaluation of Preparatory Actions B7-667 - Cooperation with Third Countries in the Area of Migration, CSES, November 2007, UK, 162 pages.

Sur AENEAS: EC, EuropAid, Aeneas programme, Programme for financial and technical assistance to third countries in the area of migration and asylum, Overview of projects funded 2004 – 2006, 109 p.; Picard E., Charpin A., Aiolfi L., Simoni A., 2009, "Evaluation of the AENEAS Programme 2004-2006, Final report, CE, IBF International Consulting.

Programme thématique: MacKellar L., Rousselot A., Petrucci F., 2010, Mid-Term Review Thematic Programme for Cooperation with Third Countries in the Areas of Migration and Asylum, Final Report, EU, 37 p.

Ligne B7-667

La ligne budgétaire B7-667 est créée en 2001 par la Commission européenne pour une durée de trois ans et vise à financer des actions préparatoires en matière de coopération avec les pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile sous les auspices de la Direction générale justice liberté sécurité (DG JLS, qui n'existe plus aujourd'hui). Le nombre de propositions soumises au fil du temps a augmenté selon le rapport d'évaluation du programme (Centre for Strategy and Evaluation Service, 2007). Les organisations internationales sont à la fois celles qui ont le plus soumis de projets et ont eu le plus grand nombre de projets financés. Sur les trois ans d'existence de ce programme, 65% du budget a été alloué à des organisations internationales ou inter-gouvernementales (principalement l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR), puis l'International Centre for Migration Policy Development (ICMPD) et le Bureau international du travail (BIT) qui se sont vues financer 30 projets sur 50. Les projets financés en Afrique subsaharienne sont principalement coordonnés par des organisations non gouvernementales (4 sur 7) et portaient surtout sur le thème migration/développement. 2 projets labellisés « Migration/Développement » seront financés dans ce cadre au Sénégal (voir Annexe 1).

Programme AENEAS

Le programme AENEAS (le programme d'assistance technique et financière en faveur des pays tiers dans les domaines de la migration et de l'asile) a pour objectif d'apporter une « aide financière et technique, spécifique et complémentaire, aux pays tiers afin de soutenir leurs efforts pour améliorer la gestion des flux migratoires, y compris les questions d'asile. Ce programme visait particulièrement, mais pas exclusivement, les pays préparant ou mettant en place des accords de réadmission » (Picard et al., 2009, p. 7, notre traduction). Sur les 107 projets financés dans ce cadre, 22 concernaient en partie ou en totalité des pays d'Afrique subsaharienne (soit 24,5% du budget total de AENEAS). 3 projets sur 11 ayant une dimension migration/développement ont été financés en ASS (pour un budget total de 2,9 millions d'euros). Les projets financés en Afrique subsaharienne relèvent d'abord et avant tout de la lutte contre la migration dite illégale (14 projets sur 22) puis de l'asile et de la protection des réfugiés et enfin de la promotion du lien entre migration et développement. Les

évaluateurs du programme notent une faible participation des États membres de l'UE à ce programme, exception faite de l'Espagne et de l'Italie (Picard et al., 2009). Le financement est encore une fois d'abord attribué aux organisations internationales ou intergouvernementales (OIM, HCR, Croix Rouge) ou aux autorités de certains pays membres de l'UE ou de pays africains. Généralement, un cadre bilatéral ou multilatéral entre pays africains et européens régit l'implantation des projets. Le Sénégal est partie prenante de sept projets financés par le programme AENEAS entre 2004 et 2006, le Mali est quant à lui impliqué dans quatre des projets financés (voir Annexe 2 et 3). Aucun de ces projets ne comporte une dimension développement.

Programme thématique

Le programme thématique, qui va remplacer à partir de 2007 AENEAS, met quant à lui l'accent, selon ses évaluateurs, sur « le renforcement de capacités et encourage les initiatives de coopération dans lesquelles les pays d'origine, de transit et de destination développent et partagent des expériences et des méthodes de travail sur les différents aspects liés à la migration » (Mac Kellar et al., 2010, p. 17). 205 millions sont prévus à titre indicatif pour les trois premières années¹⁴. 64 projets ont été approuvés dans le cadre de l'appel à projets 2007-2008 ou à travers des négociations directes (10 projets financés de la sorte), et pour un budget total de près de 108 millions d'euros. Plus de 40 millions ont été attribués en partie ou en totalité à des projets devant être développés dans un pays d'Afrique subsaharienne (incluant la Libye et le Yémen), soit 40% du budget total. 21 projets sont implantés en Afrique subsaharienne dont six portent sur la lutte contre la migration irrégulière, pour un budget total de 18 millions d'euros (dont 10 millions pour une action en Libye). Les quatre projets relatifs au lien entre migration et développement sont financés à hauteur de 5 millions. Le reste porte sur les aspects suivants : contrôle des frontières, gestion de la migration de travail, asile et protection des réfugiés, intégration. Deux sont des projets de recherche.

La stratégie pour 2011-2013 est dotée d'un budget indicatif de 179 millions et met l'accent sur les migrations africaines et d'Europe de l'Est. Deux nouveaux volets sont introduits: les migrants mineurs et les groupes vulnérables avec un focus sur le trafic des femmes et les migrations dues au changement climatique. Selon les évaluateurs, le budget dédié à la dimension migration/développement atteignait 28% pour 2007-2009 et a diminué à 14,7% pour 2009-2010. Les projets migration/développement financés portent particulièrement sur l'Afrique, de même que les projets de lutte contre les migrations irrégulières. En 2007-2008, sept projets impliquent le Sénégal et quatre le Mali alors que pour la période 2009-2012, 4 projets impliquent le Mali et 6 le Sénégal (voir Tableau 3, Annexe 1).

¹⁴ MacKellar L., Rousselot A., Petrucci F., 2010, Mid-Term Review Thematic Programme for Cooperation with Third Countries in the Areas of Migration and Asylum, Final Report, EU, 37 p.

Qui en sont les bénéficiaires ?

Les financements prévus pour des projets en Afrique subsaharienne intégrant le volet migration/développement dans le cadre de ces lignes budgétaires sont accordés en priorité aux organisations non gouvernementales européennes (6 projets sur 11 sont dirigés par des ONG), aux organisations internationales et aux autorités de certains pays européens (Tableau 2). Les ONG financées sont de taille importante, établies depuis un certain temps et ont des projets dans plusieurs pays. Elles n'ont pas par contre nécessairement une expertise dans le domaine migratoire. Les types de projets financés dans le cadre du lien « migration et développement » visent en grande majorité à appuyer la création d'entreprises par les migrants dans leur pays d'origine. Ces projets concernent en priorité les pays tiers qui ont signé des accords de gestion concertée des flux migratoires, comme le Sénégal.

Tableau 2. Type d'organisations récipiendaires des fonds européens

Type d'organisations financées	B7-667 (2001-2003)	AENEAS (2004-2006)	Thématique (2007-2008)	Total
Organisation internationale	0	1	1	2
ONG européenne	3	1	2	6
Collectivité locale européenne	1	0	1	2
Service relevant d'une administration africaine	0	1	0	1
Total	4	3	4	11

Source : données compilées par l'auteur à partir des sources citées dans le tableau 1.

Le Fond européen de développement (FED)

À partir de 2006, le 9^{ème} fond européen de développement (FED), principal instrument de l'aide européenne communautaire au développement, prévoit pour la première fois le financement d'un volet « migration », à hauteur de 40 millions d'euros. Le Centre d'information et de gestion des migrations (CIGEM) sera créé dans ce cadre au Mali, doté de 10 millions d'euros. Ce centre doit s'occuper à la fois de lutte contre la migration dite illégale, de gestion des migrations dites légales et de la promotion du lien entre migration et développement. Un instrument intra-ACP de renforcement des capacités dans le domaine des migrations doté d'un budget de 25 millions d'euros est également créé visant, selon les promoteurs de cet instrument, à mettre en place un observatoire des migrations dans la région Afrique-Caraïbe-Pacifique (ACP) ; des forums régionaux sur les migrations ; et le renforcement des capacités de la société civile sur les questions de migration¹⁵. La Mauritanie reçoit par ailleurs 3 millions d'euros et le Sénégal 2,5 millions.

¹⁵ Voir le site web pour plus d'information: www.acpmigration.org.

Au Sénégal, les trois projets financés visent à appuyer ce pays « *dans sa lutte contre l'émigration illégale vers l'Union Européenne [...]* »¹⁶. Les organisations suivantes ont été financées dans ce cadre : l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM), la Fundacion Internacional y para Iberoamerica de Administracion y Politicas Publica (FIIAPP - Coopération Espagnole) et l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC). Dans le cadre du 10^{ème} FED, couvrant la période 2007 à 2013, 4 millions d'euros sont réservés au Sénégal et 5 millions d'euros au Mali. En 2011, quatre projets ont été financés dans ce cadre au Sénégal pour un budget total d'environ 650 000 euros, tous portant en totalité ou en partie sur la lutte contre la migration irrégulière¹⁷.

Le fonds migration et développement de la CEDEAO

Suite à l'adoption par la CEDEAO de l'Approche commune en 2008, un fonds migration/développement Espagne/CEDEAO (financé en majorité par l'Espagne) va voir le jour qui a pour objectif « l'éradication de la pauvreté de manière durable dans la région de la CEDEAO à travers l'intégration régionale et le renforcement des capacités. En particulier, le Fonds apporte son soutien aux institutions de la société civile, aux Etats membres de la CEDEAO et à la Commission pour des projets dans le domaine de la migration et le développement qui contribuent à maximiser les effets positifs et limiter les conséquences négatives que les migrations apportent aux pays ainsi qu'aux migrants et leurs familles¹⁸ ». Un premier appel à projets pour les organisations de la société civile a lieu dans ce cadre fin 2009. 24 projets sont sélectionnés dont 7 portent explicitement sur le lien migration/développement. 8 projets sont implantés au Sénégal, pays où la concentration de projets est la plus élevée. Seul un projet se déroule au Mali. Parmi les projets migration/développement, 3 sont des projets qui combinent un volet recherche ou capitalisation des expériences acquises en matière de migration et développement (élément de réflexion sur les pratiques en cours); les autres sont axés sur la promotion de mesures visant à inciter les migrants à investir dans leur pays d'origine.

Promotion d'une vision particulière de ce que devrait être le co-développement

L'examen du contenu des projets labellisés migration/développement et financés depuis les années 2000 en Afrique subsaharienne par des fonds européens permet de tirer les constats suivants : 1) les projets mis en place sont d'abord et avant tout gérés et initiés par des organisations européennes (exception faite du fonds migration/développement de la CEDEAO); 2) une imbrication entre les questions sécuritaires, migratoires et de développement est clairement établie (le financement d'activités de lutte contre la migration dite irrégulière par le fonds européen de développement et la priorité accordée au financement d'activités dans des pays africains ayant signé les accords de gestion concertée des flux migratoires est à cet égard très éclairant) ; 3) une standardisation des

¹⁶ Coopération entre la République du Sénégal et la CE. Rapport annuel conjoint 2008, Juillet 2009, Annexe 2. Rapport d'étape sur le plan d'actions de la gouvernance du 10ème FED, p.11.

¹⁷ Voir pour plus d'information le document suivant: Intra-ACP cooperation – 10th EDF, Strategy paper and multiannual indicative programme, 2008-2013.

¹⁸ Présentation par M. Ismaila Dangou Coordonnateur du Fonds CEDEAO/ESPAGNE sur la Migration et le Développement : http://www.dialogueuroafricainmd.net/web/uploads/activity/Madrid/FR_Presentation-Fonds-CEDEAO-Espagne_M.Dangou.pdf

projets proposés par les ONG ou le lien migration/développement est réduit à celui de la promotion des transferts monétaires des migrants et leur investissement à des fins « productives » dans leurs pays d'origine. Les activités prévues à cet égard dans les différents projets financés se résument aux éléments suivants : accompagner les migrants dans la création de petites ou moyennes entreprises à travers un appui à la formulation d'un « business plan », l'étude de faisabilité, la réduction du coût des transferts monétaires, la recherche et la provision de prêts bancaires et le réseautage. Plusieurs de ces projets prennent pour acquis que la participation des migrants au développement des zones d'origine serait un moyen efficace de réduction de la pauvreté et de lutte contre l'émigration vers l'Europe (voir Kabbanji, 2013).

Bibliographie

Centre for Strategy and Evaluation Services LLP, 2007, Final Report, Evaluation of Preparatory Actions B7-667 Cooperation with Third Countries in the Area of Migration, CSES, November 2007, UK, 162 pages.

European Commission, EuropAid, 2006, Aeneas programme, Programme for financial and technical assistance to third countries in the area of migration and asylum, Overview of projects funded 2004 – 2006, 109 p.

Kabbanji L., 2013, "Migration et développement : quelles politiques menées en Afrique subsaharienne ?", dans Beauchemin C., Kabbanji L., Sakho P. et Schoumaker B. (eds.), *Migrations africaines : le co-développement en questions. Essai de démographie politique*, Armand Colin, Paris, p. 41-89.

Kabbanji, L., 2013, « Towards a Global Agenda on Migration and Development? Evidence from Senegal. » *Population, Space and Place* 19, no 4: 415–429. doi:10.1002/psp.1782. MacKellar L., Rousselot A., Petrucci F., 2010, Mid-Term Review Thematic Programme for Cooperation with Third Countries in the Areas of Migration and Asylum, Final Report, EU, 37 p.

Picard E., Charpin A., Aiolfi L., Simoni A., 2009, "Evaluation of the AENEAS Programme 2004-2006, Final report, CE, IBF International Consulting.

Chapitre 3. Vers la construction d'une politique nationale de migration au Mali

Bréma Ely DICKO

Ces dernières décennies, les migrants maliens font l'objet d'une mobilisation politique forte de la part de l'Etat malien. Celui-ci avance régulièrement le nombre de 4 millions de Maliens établis à l'étranger dont plus de 3,5 millions en Afrique (Keita, 2009). Ce texte s'attache à rendre compte de la progressive prise en compte de l'importance des phénomènes migratoires au Mali et à saisir le contexte d'élaboration de la politique nationale migratoire au regard d'une dynamique internationale marquée par le développement de politiques migratoires restrictives et la signature d'accords de gestion « concertée » des flux de personnes. Comment comprendre la volonté de l'Etat malien de se doter d'une politique migratoire ? Quels sont les déterminants et les enjeux d'une telle politique ? Quelle est la place des migrants eux-mêmes dans ce processus ?

Afin de répondre à ces interrogations, nous présenterons dans un premier temps le contexte migratoire au Mali. Ensuite, il sera question du processus d'élaboration de la politique migratoire.

Emigration des Maliens : repères historiques et tendances actuelles

La migration malienne est désormais séculaire. L'historicité du phénomène est attestée par de nombreux travaux d'historiens (Gary-Touunkara, 2008 ; Lecomte, 2009). Certains pays voisins polarisent les flux migratoires maliens à l'instar de la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Congo Brazza (Gary-Touunkara, 2008) et dans une moindre mesure le Ghana (Dougnon, 2007). Ces travaux indiquent que sur le territoire actuel du Mali, différents empires (Wagadu- Ghana et l'empire du Mali) et royaumes (Bambara de Ségou, Peulh du Macina, etc....) ont rayonné et ont « *provoqué de grands mouvements de populations, du fait du commerce entre les villes attractives que ces grands ensembles politiques ont suscité, mais aussi du fait des guerres. Le processus colonial n'a pas bloqué ces mouvements* » (Lecomte, 2009 : 50). Dans le cadre des politiques coloniales de « mise en valeur » de l'Afrique occidentale française (AOF), le Soudan français (l'actuel Mali) a été un pourvoyeur croissant de migrants à la recherche de travail, en particulier pour le Sénégal et la Côte d'Ivoire¹⁹; le Ghana (Dougnon, 2007), mais aussi pour l'Afrique centrale (les deux Congo et le Gabon). Il semble qu'à côté des saisonniers qui trouvaient à s'employer dans les champs arachidiers au Sénégal ou dans les plantations de cacao et de café en Côte d'Ivoire, il existait aussi une circulation commerciale. A ce propos, Gary-Touunkara souligne que : « *L'évènement majeur consécutif à la pacification de la Côte d'Ivoire réside donc dans la poussée dioula et la constitution de Dioulabougou, quartiers dioula, dans les postes de colonisation de la zone forestière. Il répond d'ailleurs à une volonté du colonisateur, soucieux d'assurer, par le truchement des Dioula, la continuité des relations commerciales entre le haut-Sénégal-Niger, « réservoir de colporteurs », et la basse-côte ivoirienne, « marchés de kolas »* » (Gary-Touunkara, 2003 : 242).

Cette circulation des commerçants et des saisonniers dans les pays frontaliers du Mali a permis de baliser ces routes migratoires transfrontalières pour d'autres maliens (Manuelle 2004). Puis, de nouvelles opportunités d'embauches dans des destinations extra-africaines vont se dessiner. Cet

¹⁹ Dans son ouvrage, Daouda Gary-Touunkara (2008) décrit l'ancienneté des flux migratoires entre le Mali et la Côte d'Ivoire. La croissance économique qu'aurait connu ce dernier pays aurait incité de nombreux maliens à s'orienter vers cette destination proche et offrant des opportunités de travail dans l'exploitation des forêts.

élargissement de l'espace migratoire malien devient possible notamment grâce aux besoins en main-d'œuvre en France (Quiminal, 1991 ; Daum, 1998).

La France, un pôle de concentration des Maliens

La présence des immigrés maliens en France s'inscrit dans la continuité du processus migratoire intra-africain. Comme l'indique Gildas Simon : « *c'est la colonisation qui a mis en place les premiers mécanismes et les structures de la migration de travail vers la France* » (Simon, 2000: 5). Ainsi, aux anciens marins noirs africains déjà installés dans les villes portuaires comme Marseille et le Havre, vont s'ajouter des travailleurs salariés en provenance du Mali mais pas seulement. Rappelons que l'essentiel de cette migration malienne de l'ère coloniale et du début des années 1960 était le fait des Soninkés²⁰ (Manchuelle, 2004). Ces derniers sont originaires de la vallée du fleuve Sénégal, une région transfrontalière reliant les zones de Kayes au Mali, Sélibaby en Mauritanie et Bakel au Sénégal. Les immigrés maliens bénéficient le plus souvent de l'appui des réseaux communautaires pour le départ du pays et pour l'installation dans les pays d'accueil. En France, par exemple, ils sont accueillis par des amis et parents qui résident dans les villes de Marseille, du Havre et pour la plupart dans les foyers de travailleurs à Montreuil, Saint Denis et dans le nord-est de Paris. Ces zones sont autant de lieux de résidence des immigrés maliens. Leur insertion socioprofessionnelle dans le pays d'accueil est favorisée par une solidarité communautaire. Abdou Salam Fall (2003) le note en ces termes : « *ces derniers [les nouveaux venus] s'insèrent, résident et travaillent dans les pays d'accueil grâce aux réseaux migratoires organisés autour de diverses sociabilités ethnique, familiale, [...] et professionnelle* » (Fall, 2003).

Par ailleurs, il faut noter que jusqu'au début des années soixante dix, c'était une migration essentiellement masculine et jeune (Quiminal, 1991). Ces immigrés maliens se faisaient d'ailleurs remplacer par leurs frères au bout de deux à quatre années, une pratique migratoire connue sous le nom de « noria » (Sayad, 1977). Depuis le début du durcissement des conditions d'entrée et de séjour en France sensible à partir de l'année 1974, l'immigration malienne s'est complexifiée et touche désormais de nombreux groupes ethniques du Mali occupant des professions variées. De même, les zones de provenance au Mali se sont aussi diversifiées. De nombreux étudiants et de jeunes sans-papiers grossissent le lot de Maliens présents dans la métropole française. Ainsi, « *c'est dans cette période que les communautés de Maliens en France se forment, en dépit d'une migration fortement orientée vers le retour au pays après quelques années de travail à l'extérieur* » (Sinatti, 2009 : 71).

Une migration intra-africaine qui se diversifie

Sur un plan statistique, même s'il est difficile de fournir des chiffres fiables portant sur le nombre de Maliens vivant dans le monde²¹, on peut à travers les données accessibles²² en avoir une idée

²⁰ Il semble que grâce au maintien des liens entre les anciens marins et les familles restées au pays, de nouveaux immigrés sont venus en France : « [...] des recruteurs cherchèrent à embaucher des marins soninké dans les cafés africains de Marseille. Ces derniers leur répondirent qu'ils avaient déjà des emplois satisfaisants mais qu'ils pouvaient leur envoyer des membres de leur famille. A partir de là, la migration vers la France se développa de manière informelle grâce aux réseaux familiaux soninké » (Manchuelle, 2004 : 316).

²¹ Les contradictions à propos des chiffres sont analysées par Christophe Daum, « Les paradoxes du regard français sur la migration malienne », in Mali - France, regards sur une histoire partagée, Paris, Karthala, décembre 2005 : 363-382

²² Jacques Barou (2002), apporte aussi un éclairage statistique sur l'évolution des immigrés d'Afrique subsaharienne dont les Maliens.

approximative. Selon le Ministère des Maliens de l'extérieur, de nos jours, la diaspora malienne représenterait environ le tiers de la population totale du pays (Seydou Keita, 2009 : 3) et se répartirait entre l'Afrique (majoritairement), l'Europe, l'Amérique et l'Asie (voir Tableau 1)²³.

Tableau 3 : Répartition des Maliens de l'extérieur par grandes zones géographiques

Zones géographiques	Effectifs	%
Afrique	3 631 385	96,5
Europe	102 000	2,7
Amérique	1 705	0,1
Asie	26 550	0,7
TOTAL	3 761 530	100

Source : Délégation générale des Maliens de l'extérieur (2005)

La même source montre que le plus grand contingent des migrants maliens réside dans les pays africains. Par ailleurs, en Afrique, à la lumière d'autres chiffres, on se rend compte que l'Afrique de l'Ouest est la destination la plus prisée par les émigrés maliens. D'autres données quantitatives provenant des sources officielles du Mali confortent cette remarque (voir Tableau 2).

Tableau 4 : Répartition des maliens de l'extérieur par grandes régions en Afrique

Régions africaines	Effectifs migrants	%
Afrique de l'Ouest	2 961 500	81,6
Afrique centrale	524 500	14,4
Afrique australe	1 705	0,2
Afrique du Nord	139 600	3,8
TOTAL	3 626 305	100

Source : Délégation Générale des Maliens de l'extérieur (2005)

Même si ces chiffres sont à prendre avec beaucoup de précaution, eu égard à leur faible fiabilité, ils nous permettent de souligner qu'on est loin d'une « invasion » de la France (Lessault et Beauchemin, 2009). Dans ce pays, l'évolution démographique des migrants maliens se présente comme suit : « 24 248 [personnes] en 1982 et 34 937 en 1990. [...] » (Diop, 1996 : 33). Gonin et Kotlok (2011: 1) se basant sur le recensement 2007 de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), indiquent que : « Les immigrés [maliens] seraient au nombre de 57 546 et les étrangers de 59 541 ». Par ailleurs, on note l'apparition d'une population constituée d'hommes âgés, sans doute de retraités ou de pré-retraités venus en France dans les années 1960 et 1970.

En somme, l'évolution de la migration malienne rapidement décrite dans les lignes qui précèdent donne des repères historiques permettant de comprendre le processus ayant conduit à la diversification de routes migratoires empruntées par les immigrés maliens d'abord en Afrique et ensuite vers la France. Ces deux dernières décennies, l'Amérique du nord et l'Asie sont également

²³ Voir Gonin et Kotlok (2013) pour une revue des sources de données disponibles sur les migrations maliennes.

devenues deux destinations des migrants maliens (Boulanger & Kévin, 2011). Au-delà de la diversification et de la complexification des routes migratoires, le fait le plus significatif qu'il importe de souligner porte sur les investissements collectifs et individuels réalisés au Mali par les migrants maliens.

Des investissements collectifs et individuels des migrants maliens

Les émigrés maliens sont des acteurs d'une citoyenneté à distance malgré leur éloignement de l'espace d'origine. De nombreuses réalisations collectives au Mali comme les périmètres irrigués, les écoles, les mosquées sont à leur actif. Ces derniers maintiennent des liens avec les familles restées au Mali afin d'assurer des dépenses obligatoires liées à la santé, à la nourriture et à l'éducation des enfants (Daum, 2007). Souvent l'argent envoyé par les migrants joue le rôle de la fonction-assurance (Azam et Gubert, 2002) en cas de mauvaise récolte. De même, beaucoup de chercheurs (Quiminal, 1991 ; Daum, 1998 ; Calenda 2012) soulignent les actions collectives de développement engagées par des associations d'immigrés maliens en France. Dans la région de Kayes au Mali, le Programme d'Appui au Développement Durable de Yélimané (PADDY) qui a débuté en mai 2006 avec un budget prévisionnel de 11 millions²⁴ d'euros sur 4 ans, est une illustration exemplaire de l'implication des associations d'immigrés maliens en France soutenus par la coopération décentralisée française.

A ces investissements collectifs réalisés dans le cadre des associations de ressortissants de la région de Kayes, s'ajoutent d'autres investissements individuels dans le domaine de l'immobilier notamment à Bamako (Bertrand, 1999). L'immobilier a une forte valeur symbolique car comme nous le rappelle Dia (2007 : 37) : « *Construire est associé à la réussite non seulement de la personne qui a émigré, mais aussi de l'ensemble des parents* ». A Bamako, de nombreuses maisons et immeubles locatifs appartiennent aux migrants maliens. L'émergence dans la capitale malienne de quartiers d'habitation appelés par les résidents eux-mêmes "Marseille" et "Petit Paris" atteste de l'investissement financier des immigrants. Ces divers investissements individuels et collectifs témoignent de la permanence des liens avec l'espace d'origine et expliquent en partie l'intérêt que revêt pour l'Etat malien l'argent du migrant.

L'Etat malien entre la gestion de la « rente migratoire » et l'élaboration d'une politique migratoire

Le dynamisme des migrants maliens et leur importance numérique ont contribué à faire d'eux un enjeu politique et financier de taille pour de nombreux partis politiques maliens. De même, ils ont acquis une reconnaissance politique forte auprès des autorités maliennes. Malgré cette dynamique relativement nouvelle, il n'existe pas encore au Mali une politique migratoire formelle même si différentes initiatives politiques ont été entreprises dans ce sens. Cette section s'attache à rendre compte de la tentative d'élaboration d'une politique migratoire au Mali. Afin de comprendre la mobilisation politique malienne tendant à se doter d'une politique migratoire, il est nécessaire de tenir compte de plusieurs facteurs :

²⁴ La source de ce montant est tirée du rapport d'évaluation 2010 du PADDY, in : <http://www.afak.fr/wp-content/uploads/2011/01/rapport-annuel-paddy-2010.pdf> consulté le 03 octobre 2012

- L'historicité des phénomènes de migration au Mali caractérisée plus haut.
- L'existence d'ensembles régionaux et sous-régionaux (UA ; CEDEAO ; UEMOA) dont est membre le Mali.
- L'existence des accords/dialogues entre le Mali et l'UE ; le Mali et d'autres pays tiers.

Sur un plan institutionnel, le Mali a connu trois Républiques correspondant à différents régimes politiques. Ces derniers ne se sont pas occupés de la même manière des questions de migration. Le point commun de ces régimes réside dans la signature de nombreux accords portant sur la circulation et la résidence des citoyens à l'extérieur et la ratification de différentes conventions et protocoles. C'est à partir de 1991, que débute une réelle institutionnalisation de la question migratoire au Mali. La première République (22 septembre 1960 – 19 novembre 1968) avait opté pour un régime socialiste qui incitait les Maliens à retourner au pays et à s'investir dans le travail de la terre. Dans un contexte d'indépendance le discours politique portait sur la construction du nouvel Etat malien. Ce dernier n'ayant pas de politique migratoire, il s'est contenté de signer quelques accords relatifs aux conditions d'établissement de ses citoyens en France, au Cameroun, etc. Dans une visée panafricaniste, le Mali devient membre fondateur de l'Union africaine. La seconde République (19 Nov. 1968 – 22 mars 1991) met fin au régime socialiste et institue un régime de parti unique dirigé par un militaire. Néanmoins, durant cette période de dictature militaire, il n'y a pas eu de volonté officielle de se doter d'une politique migratoire même si le phénomène avait pris de l'ampleur entre temps du fait de la sécheresse de la fin de la décennie 1970²⁵. Le régime en place, à l'instar du précédent, signe des accords (conventions d'établissement et de sécurité sociale) avec quelques pays africains mais aussi avec la France en 1987. C'est également durant cette période que le Mali signe le Protocole n° A/P/.1/5/79 de la CEDEAO relatif à la libre circulation des personnes au sein de l'espace ouest-africain.

La troisième République débute suite au coup d'Etat militaire d'Amadou Toumani Touré (ATT) intervenu le 22 mars 1991. C'est réellement à partir de cette date que des initiatives politiques sont mises en place pour encadrer les Maliens vivant à l'étranger et à inciter ces derniers à contribuer davantage au développement de leur pays d'origine. En effet, durant la transition politique instituée après le coup d'Etat de 1991, le Président de la république intérimaire va initier une conférence de réconciliation dans le cadre d'une concertation nationale à laquelle sont invités des représentants de migrants maliens vivant à l'extérieur. Ces derniers exigent alors la prise en compte de leur citoyenneté à distance. Les nouvelles autorités politiques prennent acte de leurs revendications et autorisent la création du Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur (HCME). Le HCME est une association à but non lucratif représentant les Maliens de l'extérieur et reconnue d'utilité publique au Mali. Cet organe occupe un rôle consultatif auprès du Gouvernement malien et se fixe entre autres comme objectifs de rassembler tous les Maliens de l'extérieur sans distinction d'origine ethnique, régionale, confessionnelle, sociale et de sexe ; d'encourager la participation des Maliens de l'extérieur au développement du pays ; de participer à l'élaboration d'une politique adéquate de réinsertion des Maliens de l'extérieur.

²⁵ A cette période, en dépit de la suspension de l'immigration de travail en France, la migration malienne se développe vers ce pays avec l'arrivée de plus en plus de femmes et d'enfants, des personnes d'origine urbaine (Quiminal et Timera, 2002).

Puis, sous le premier mandat du Président de la République Alpha Oumar Konaré (élu en 1992), une attention sera portée aux émigrés maliens qui se matérialise par la création en 1994 d'un Ministère des Affaires Etrangères, des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine. Sous le second mandat d'Alpha Oumar Konaré une table ronde est organisée à Kayes. Les Maliens de l'extérieur y participent avec les partenaires (ONG et collectivités territoriales françaises). Cette rencontre préconise la création d'un comité franco-malien qui voit le jour l'an suivant en 1998. C'est ce comité qui évalue le FSP codéveloppement²⁶ et constitue le cadre principal de discussion entre la France et le Mali sur les questions de migration. Il convient de rappeler que la table ronde de Kayes s'est tenue dans un contexte de réforme administrative de décentralisation qui confère l'autonomie financière et de gestion aux nouvelles communes créées grâce à une loi votée en 1996. Cette réforme de décentralisation a permis de donner une grande visibilité aux actions des Maliens de l'extérieur, notamment à ceux de Kayes.

De façon générale, c'est sous l'égide de la 3ème République que la question de la migration fera l'objet d'une véritable institutionnalisation. La mise en place de nombreuses structures et la participation du Mali à différentes rencontres portant sur les migrations au niveau régional et international attestent de cette dynamique. Au nombre des structures créées on peut citer :

- La création de la Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur (DGME) en 2000 ;
- La création d'un poste provisoire d'un Ministre délégué auprès du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, chargé des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine (2002) ;
- La création du Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine (MMEIA) en 2004 ;
- La création du Centre d'Informations et de Gestion des Migrations (CIGEM) en octobre 2008.

On peut également indiquer la tenue au niveau national de plusieurs forums (forums de la diaspora des investisseurs en 2009 ; forum des intellectuels de la diaspora en 2010), la création d'un répertoire des Maliens rapatriés, expulsés, etc. Le Mali va par ailleurs participer à partir des années 2000 à différentes rencontres internationales sur les migrations²⁷ : en juillet 2006 à la Conférence interministérielle de Rabat ; en septembre 2006 à la Consultation Mali - Union Européenne au titre de l'Article 13 de Cotonou ; en novembre 2006 à la Conférence Union Européenne -Union Africaine sur les migrations à Tripoli ; depuis 2007 au Forum mondial sur la migration et le développement. De même, le Mali a participé à d'autres réunions de haut niveau à l'instar de la rencontre relative au Partenariat Union européenne-Afrique sur les migrations, la mobilité et l'emploi en décembre 2007, et enfin le Dialogue sur la migration de transit en Méditerranée en 2009²⁸.

La création par le Mali de structures dédiées aux migrants ainsi que la participation des autorités politiques à différentes rencontres internationales dénotent de l'intérêt politique pour les questions

²⁶ Voir annexe 4 pour plus d'informations sur ce FSP.

²⁷ Cette liste est établie à partir d'une communication de Seydou Keita portant sur « Migrations (interne et externe) liées aux aspects sociaux et politiques : Cas du Mali », présentée le 4 octobre 2012 à Bamako.

²⁸ Information consultée en décembre 2012 et disponible in :

<http://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/microsites/rcps/mtm/Summary-of-Discussion-The-Hague-June-2009-FR.pdf>

migratoires. Ce processus d'institutionnalisation du phénomène a conduit le Mali à s'inscrire dans une démarche d'élaboration d'une politique nationale migratoire.

Processus d'élaboration en cours de la politique nationale de migration : enjeux et acteurs

L'examen du contexte migratoire a permis de mettre l'accent sur l'importance du phénomène au Mali et de sa prise en compte au niveau politique. Cette dernière section examine le processus politique en cours visant à l'élaboration de la politique de migration au niveau national.

Comme indiqué plus haut, un Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine (MMEIA) existe au Mali. C'est cette structure étatique qui pilote le processus d'élaboration de la politique nationale migratoire lancé officiellement à Bamako le 18 février 2011 lors d'un atelier national. Ce Ministère travaille avec d'autres acteurs s'occupant des questions migratoires au Mali tels que l'Organisation Internationale des Migrations (OIM), les associations de migrants maliens, les ONG, la représentation locale du Bureau International du Travail (BIT) ; l'Office français d'Immigration et d'Intégration (OFII), le CIGEM, la cellule du Codéveloppement Mali, etc. Deux consultants dont l'un spécialiste des politiques publiques et l'autre des questions migratoires ont été recrutés afin de proposer un avant-projet de politique et d'accompagner les réflexions.

Une stratégie d'élaboration participative

La démarche adoptée par le Ministère des Maliens de l'extérieur se veut inclusive et participative. Le processus d'élaboration de la politique s'appuie sur une feuille de route proposée par le Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine. Cette feuille de route sert de cadre de référence pour les deux consultants recrutés et définit le calendrier des actions à mener, les acteurs à mobiliser etc. Différents ateliers régionaux de restitution du document produit par les consultants ont eu lieu. De même, un atelier national de présentation de l'avant-projet de politique de migration s'est tenu en octobre 2011 au Centre International de Conférence de Bamako auquel nous avons participé. Cet atelier a regroupé les représentations de différentes structures nationales et internationales en charge des questions migratoires. Après la présentation du document d'avant-projet par l'un des consultants, les participants ont salué l'initiative et ont formulé une série de propositions et remarques dans le but d'améliorer le document. Il semble que les différents acteurs invités lors de cet atelier fondent un certain espoir sur l'élaboration d'une politique nationale de migration au Mali.

Il ressort des discussions que la politique pourrait contribuer à une meilleure harmonisation des acteurs associatifs et politiques en charge de la migration au Mali. Il convient d'indiquer à ce niveau, l'existence d'une pléthore d'ONG, d'associations, de structures nationales et internationales ne disposant pas des mêmes moyens et dont les actions sont souvent redondantes. De plus, leur collaboration manque de cadre politique efficient. Il semble que la finalité de la politique nationale de migration est d'instituer un cadre cohérent et plus judicieux s'appuyant sur un document définissant les orientations politiques sur la migration en harmonie avec la politique globale de développement du Mali. Dans tous les cas, malgré la mobilisation politique autour de ce projet d'élaboration de politique migratoire, celle-ci se fait toujours attendre. Les récents soubresauts au Mali ont semble-t-il constitué un frein à la dynamique précédemment enclenchée. La nouvelle feuille

de route adoptée par l'Assemblée Nationale du Mali accorde la priorité à la reconquête, la reconstruction du nord du pays et l'organisation d'élections présidentielles crédibles. Dans ce contexte d'incertitudes politiques, la politique nationale de migration se fait toujours attendre.

Conclusion

En guise de conclusion, on peut dire que cette volonté de l'Etat malien de se doter d'une politique nationale de migration intervient dans un contexte international marqué par le durcissement des politiques migratoires européennes, par l'adoption d'une approche commune de la migration par la CEDEAO et plus largement par l'Union Africaine (voir chapitre 1 pour plus d'information). Dans ce cadre, il n'est pas aisé de déterminer si ce processus politique en cours au Mali résulte seulement d'une initiative nationale soutenue par d'autres acteurs privés et institutionnels ou de la pression d'acteurs extérieurs tel que l'Union Européenne. Il semble que c'est la prise en compte d'une combinaison de facteurs qui permet de comprendre la dynamique en cours. Il s'agit entre autres du rôle prépondérant acquis par les migrants maliens de par leurs investissements, de la participation du Mali à différentes initiatives sous-régionales et internationales, des conditionnalités des partenaires financiers tels que l'Union Européenne. Cette dernière, faut-il le rappeler finance un centre d'informations et de gestion des migrations au Mali.

Bibliographie

Azam, Jean-Paul et Gubert Flore, 2002, « Ceux de Kayes : l'effet des transferts des émigrés maliens sur leur famille d'origine. Immigration, marché du travail, intégration », in *Commissariat Général du Plan*, Paris.

Barou, J. (2002). « Les immigrations africaines en France au tournant du siècle », in : *Revue Hommes et migrations*, Africains, citoyens d'ici et de là-bas, N°1239, septembre-octobre, pp. 6-18.

Bertrand Monique, 1999, « Émigrés internationaux maliens face aux marchés fonciers bamakoïses : connivences et concurrences », *Revue européenne des migrations internationales*, vol.15, n°3: 63-83.

Boulanger C. & Kevin Mary, 2011, « Les Maliens en France et aux États-Unis : trajectoires et pratiques transnationales dans des espaces migratoires différenciés », in *e-migrinter*, n°7.

Calenda Davide, « Famille, capital social et réintégration socioprofessionnelle des migrants de retour au Mali », in *CRIS Analytical Note*, 2012/03.

Daum Christophe, 1998, *Les associations de Maliens en France (migrations, développement et citoyenneté)*, Paris, Karthala.

Daum Christophe, 2007, « Migration, retour, non-retour et changement social dans le pays d'origine ». In Petit Véronique, (éd.), *Migrations internationales de retour et pays d'origine*. Nogent-sur-Marne, CEPED.

Dia Hamidou, 2007, « Les investissements des migrants dans la vallée du fleuve Sénégal : confiance et conflits d'intérêts », in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 23, n°3 :29-4.

Diop, M. (1996). « Note sur la présence africaine en France », In *Migrations Société*, vol. 8, (44), 03-04, pp. 31-34

Dougnon Isaïe, 2007, *Travail de Blanc, travail de Noir : la migration des paysans dogon vers l'Office du Niger et au Ghana, 1910-1980*, Paris, Karthala.

FALL, A. S. (2003). « Enjeux et défis de la migration internationale de travail ouest- africaine », [en ligne, consulté le 5/01/2008] in : <http://www.ilo.org/public/english/protection/migrant/download/imp/imp62f.pdf>

Gary-Toukara Daouda, 2008, *Migrants Soudanais / Maliens Et Conscience Ivoirienne - Les Étrangers En Côte D'ivoire (1903-1980)*, Paris, L'harmattan.

Gonin Patrick et Kotlok Nathalie, 2011, « Migrations et pauvreté : essai sur la situation malienne », *CERISCOPE Frontières*, [en ligne], consulté le 02/10/2012, in <http://ceriscope.sciences-po.fr/node/247>

Gonin Patrick et Kotlok Nathalie, 2013, « Maliens de l'étranger » dans Gonin P., Kotlok N. et Pérouse de Montclos M.-A., *La tragédie malienne*, Vendémiaire, Paris, 201-225.

Keita Seydou, 2009, « La contribution des Maliens de l'extérieur au développement de leur pays », *Ad-hoc expert meeting Contribution of Migrants to Development: Trade, Investment and Development Linkages*, Geneva, 29 July 2009.

Lecomte Etienne, 2009, « Mali. Des processus migratoires d'abord intra-africains », *la revue Chronique internationale de l'IRES*, n° 118 : 48-55.

Lessault David et Beauchemin Cris, 2009, « Ni invasion, ni exode. Regards statistiques sur les migrations d'Afrique subsaharienne », *REMI*, vol. 25, n°1 : 163-194.

PADDY, 2011, PADDY, rapport d'activités campagne 2010, in <http://www.afak.fr/wp-content/uploads/2011/01/rapport-annuel-paddy-2010.pdf>, consulté le 03 octobre 2012.

Sayad, A., 1977, « Les trois "âges" de l'émigration algérienne en France ». In *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 15, pp. 59-79

Simon G., 2008, *La planète migratoire dans la mondialisation*, Paris, Armand Colin,

Sinatti, G., 2009, « Migration et Retour en Afrique de l'Ouest. Le cas du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal », *rapport d'étude au compte d'Enda Diapol et du BIT*.

Quiminal Catherine et Timera Mahamet, 2002, « 1974-2002, les mutations de l'immigration ouest-africaine », in *Hommes et migrations*, n° 1239 : 19-39.

Quiminal Catherine, 1991, *Gens d'ici, gens d'ailleurs ; migrations soninké et transformations villageoises*, Paris, Christian Bourgeois.

Chapitre 4. L'État et la migration au Sénégal

*Liza Rives et Lama Kabbanji*²⁹

La question de l'existence ou non d'une politique migratoire au Sénégal est au cœur des débats rassemblant représentants du gouvernement et acteurs associatifs. Lors de l'atelier final de restitution du projet présenté dans cet ouvrage qui s'est tenu à Dakar le 21 décembre 2012, de vifs échanges avaient eu lieu avec le représentant du ministère des sénégalais de l'extérieur, M. Abdoulaye Drame, offusqué d'entendre certains militants associatifs déclarer qu'il n'y avait pas de politique migratoire au Sénégal. De fait, deux écoles de pensée s'affrontent. L'une, regroupant surtout les représentants gouvernementaux, affirme qu'une politique migratoire est bel et bien existante dès lors que des textes de lois légiférant sur les migrations ont été adoptés et qu'un ministère chargé des sénégalais de l'extérieur a été créé. L'autre, composée majoritairement de militants associatifs, souligne l'absence d'une politique migratoire cohérente tant et aussi longtemps qu'un document d'orientation clair et précis n'aura pas été formulé, guidant les actions des différents acteurs intervenant dans le champ des migrations au Sénégal.

Quel est le cadre institutionnel régissant les migrations au Sénégal ? Quels sont les ministères impliqués et quel est leur rôle ? Quel est le rôle des principaux pays de destination des migrants sénégalais dans l'orientation de la politique migratoire sénégalaise ? Avant de répondre à ces questions, nous présentons dans un premiers temps les grandes caractéristiques des migrations au Sénégal.

Bref historique des migrations internationales sénégalaises

Si la migration internationale a toujours été un fait social indissociable de la réalité sénégalaise, celle-ci a connu des évolutions conséquentes tout au long de son histoire. L'intrusion coloniale dans sa tentative de restructuration de l'organisation socio-économique du pays a induit un renouvellement des mobilités internationales. Durant la période précoloniale, deux formes distinctes composaient la migration sénégalaise. On note d'une part, une migration forcée issue de la traite esclavagiste. D'autre part, une mobilité choisie en fonction des opportunités de survie qu'offrait la nature ; au nord comme au sud du pays on se déplaçait à la recherche d'eau, de pâturage ou encore de terres fertiles pour satisfaire la demande d'une agriculture itinérante.

La colonisation va reconfigurer la migration sénégalaise. En effet, dans sa tentative de sédentarisation de l'agriculture itinérante, le pouvoir colonial valorisa la culture de l'arachide, ce qui hiérarchisa la société en y introduisant de nouveaux rapports de production capitaliste. Les différentiels de revenus ont incité dès 1840 les Soninkés du Haut Fleuve Sénégal à quitter leur région à la recherche d'un travail saisonnier comme « navétanes » sur le bord de la Gambie où ils échangeaient la valeur de leur travail contre l'octroi par le tuteur-logeur de terres et de semences d'arachide (Schmitz, 2008).

²⁹ Ce chapitre a également bénéficié de la contribution de Oumama El Bakali El Kassimi dans le cadre de la réalisation de son mémoire de M2 en 2013.

Le développement des mobilités ouest africaines épouse au lendemain des indépendances les axes de la régionalisation économique coloniale. Les migrations ouest africaines, et notamment sénégalaises, articulent deux champs migratoires hérités du colonialisme : l'un Sud-Sud vers les régions de culture de rente, l'autre Sud-Nord vers les anciennes métropoles européennes (Ndiaye et Robin, 2010). Depuis la moitié des années 1970, une violente période de sécheresse sévit en zones rurales entraînant la faillite du secteur arachidier, principal moteur de l'économie sénégalaise (OIM, 2009). On constate la paupérisation d'une frange conséquente de la population urbaine subséquente à la mise en place des plans d'ajustements structurels des années 1980.

Les migrations sénégalaises connaissent alors un certain nombre de mutations. Dakar supplante le Fleuve Sénégal et devient la région principale pourvoyeuse de migrants. Si, au milieu du XXème siècle, la migration sénégalaise se concentre majoritairement dans les pays d'Afrique de l'Ouest et en France³⁰, la complexification des conditions d'entrée sur le territoire français ainsi que les difficultés économiques et politiques de certains pays d'Afrique de l'Ouest engendrent, dans les années 1970, une diversification des destinations. Ainsi, au tournant des années 1980-1990, les pays d'Europe du Sud, plus particulièrement l'Italie et l'Espagne, deviennent des pays de destination des Sénégalais, de même que l'Amérique du Nord, l'Afrique du Sud³¹ ou le Maghreb.

D'un autre côté, le Sénégal a longtemps constitué un pays d'immigration. Cependant, depuis quelques décennies, la dégradation du contexte économique a entraîné un ralentissement de l'immigration. Selon le troisième recensement sénégalais de 2002, les immigrés représentent 0,4% de la population totale. Ce taux relativement faible n'a cessé de diminuer passant de 1,7% en 1976 à 0,4% en 2002. Actuellement, les immigrés au Sénégal sont essentiellement originaires d'Afrique de l'Ouest (73,9%), d'Afrique Centrale (8,5%) et d'Europe (9%)³².

Cadre juridique régissant les migrations au Sénégal

Les textes juridiques réglementant les migrations au Sénégal sont soit des textes de loi nationaux, soit des conventions et accords bilatéraux, régionaux ou internationaux. Les textes de loi définissent principalement les conditions d'entrée, de séjour, de sortie et d'établissement de toute personne ne disposant pas de la nationalité sénégalaise. Les législations régissent par ailleurs le statut du travailleur étranger, son adhésion à la sécurité sociale, ainsi que ses droits relatifs à l'investissement, à savoir le droit de transfert des capitaux et le droit à la propriété.

Dans les années 1970, il s'agit essentiellement de la mise en place d'un code d'entrée et de séjour³³ et de la signature de différentes conventions relatives à la circulation, le séjour, l'établissement avec différents pays africains et la France (voir Annexe 3). Dans les années 1980, la question du retour

³⁰ Fall, M, *Le destin des Africains noirs en France*, Paris, l'Harmattan, 2005

³¹ Tall, M, « La migration internationale des recrutements de main d'œuvre aux pirogues », dans Diop M.C (dir,) *Le Sénégal des migrations : mobilités, identités et société* Karthala, Paris, 2008

³² Di Bartolomeo, A, Fakhoury, A, Perrin D, 2010, *Profil Migratoire Sénégal*, CARIM : http://www.carim.org/public/migrationprofiles/MP_Senegal_FR.pdf.

³³ L'admission, le séjour et l'établissement des étrangers au Sénégal sont régis par la loi n°71-10 du 25 janvier 1971 et le décret n°71-860 du 28 juillet 1971, sous réserve des Conventions internationales et des Accords bilatéraux applicables en la matière.

prend de l'importance en grande partie en raison de la signature de différents accords entre la France et le Sénégal à ce sujet. En effet, à partir des années 1980, les différentes mesures mises en place par la France dans le cadre de sa politique de retour engendrent une attention particulière portée aux émigrés sénégalais. Suite à la rencontre de Lionel Stoléru, secrétaire d'État aux Travailleurs manuels et immigrés et du Premier ministre sénégalais Abdou Diouf ³⁴ (et par la suite entre le gouvernement Mitterrand et le gouvernement Diouf) plusieurs accords sont signés entre la France et le Sénégal, donnant naissance à différentes institutions au Sénégal. C'est ainsi qu'en 1983 des lignes de crédits ont été mises à disposition du Sénégal par la France pour le financement de projets économiques de réinstallation de migrants de retour. Par ailleurs, afin de mettre en œuvre cette politique de retour/réinsertion, un ministère délégué chargé des émigrés auprès du Président de la République sénégalaise voit le jour. Quelques années plus tard, en 1987, une nouvelle structure destinée aux émigrés de retour, le Bureau d'Accueil, d'Orientation et de Suivi (BAOS), est accueillie au sein de ce ministère délégué. Financé en partie par des lignes de crédits octroyées par la France ³⁵, le BAOS a, du moins sur papier, pour mission principale l'encadrement des migrants de retour, la mise en œuvre et le suivi de leur réinsertion sur le marché de l'emploi au Sénégal. Ce bureau ne compte cependant pas beaucoup de réalisations à son actif (Entretien, Dakar, 2010).

Dans les années 1990, le gouvernement sénégalais prend conscience de l'importance du rôle joué par les Sénégalais de l'extérieur dans le développement du pays. Dans cette perspective, le Conseil des Ministres et la présidence créent par voie de décret le Conseil Supérieur des Sénégalais de l'Extérieur³⁶, organe consultatif et de concertation, chargé d'assurer le relais entre l'État et les associations de la diaspora et d'intervenir dans l'élaboration de la politique du gouvernement en matière de gestion de l'émigration. La reconnaissance du rôle joué par les migrants dans le développement de leur pays d'origine et le processus progressif de partenariat officiel entre les représentants de la diaspora et l'État connaît une consécration en 2001. En effet, le ministère des Affaires étrangères organise un symposium sur « une nouvelle participation avec les Sénégalais de l'extérieur » auquel participent le Conseil supérieur des Sénégalais de l'Extérieur, certaines organisations internationales, des organisations de la diaspora, différents département ministériels. A l'issue de cette rencontre, un calendrier et un plan d'action sont élaborés et donnent naissance deux ans plus tard, en 2003, au Ministère des Sénégalais de l'extérieur. Dans les années 2000, plusieurs programmes se mettent en place et visent à encourager la participation de la diaspora au développement du pays³⁷. Néanmoins, durant ces années, les associations de la diaspora restent assez discrètes, le Conseil supérieur des Sénégalais de l'extérieur connaît une activité très réduite

³⁴ La politique d'immigration (1974-2005) : <http://www.vie-publique.fr/politique-publiques/politique-immigration>

³⁵ La caisse centrale de coopération économique (CCCE) de la France accorde une première ligne de crédit de 150 millions de francs CFA (228 000 euros). Dans ce cadre, un contrat de rétrocession est signé par l'Etat du Sénégal et la Banque nationale de développement sénégalaise. Ce contrat définit les modalités pratiques d'application des termes de la convention entre le gouvernement du Sénégal et la CCCE. Les conditions d'octroi de crédit se déclinent en un apport personnel de 10% du prêt, une durée d'amortissement de prêt de 8 ans, un délai de grâce de 2 ans, un taux d'intérêt de 4%, une commission de la BNDS de 2%, une domiciliation des recettes d'exploitation du projet à la BNDS et une souscription d'assurance vie. Cette ligne de crédit n'a pu financer que 10 projets pour un montant global de 147 700 francs CFA. Le reliquat de 3.3 millions de CFA ou euros devait être utilisé pour financer des missions d'évaluation de cette ligne de crédit. Voir : Enda Europe et Enda Diapol, La diaspora sénégalaise : quelles actions de développement au Sénégal ? Paris, France, décembre 2009, p 71.

³⁶ Décret n°95-154 du 09 février 1995.

³⁷ Mise en place du programme TOKTEN en 2002, mise en place du FAISE 2007, programme Mida etc.

voire inexistante. Si bien qu'en 2010 un décret met en place au sein du Ministère des Sénégalais de l'extérieur un nouveau Conseil supérieur des Sénégalais de l'extérieur³⁸ dont le représentant est nommé par le Président de la République.

Encadré 1. Les acteurs gouvernementaux au Sénégal s'occupant des migrations

Les acteurs gouvernementaux œuvrant dans le domaine de la migration sont assez nombreux au Sénégal. Une petite liste non exhaustive permet d'avoir un aperçu des différentes instances gouvernementales travaillant ou ayant travaillé sur des questions en lien avec la migration. Depuis les élections présidentielles de 2012 quelques changements dans l'organisation gouvernementale ont été opérés. Ainsi, le Ministère des Sénégalais de l'extérieur est rattaché à l'actuel ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur. Il est en charge de plusieurs directions : la Direction des relations multilatérales, la Direction générale des affaires juridiques et consulaires, la Direction des Sénégalais de l'extérieur, la Direction du protocole et des conférences internationales et la Direction de l'administration.

- Ministère de la justice : chargé notamment de la lutte contre la migration irrégulière et plus particulièrement de la lutte contre le trafic des migrants.
- Ministère de l'intérieur : institution gouvernementale signataires des accords de gestion concertée des flux migratoires avec la France et l'Espagne.
- Ministère des forces armées : il collabore avec le Ministère de l'intérieur sur les questions relatives à Frontex.
- Ministère de la fonction publique, du travail et des relations avec les institutions : il est impliqué dans les négociations liées à la migration légale de travail et sur le droit des émigrés à l'étranger.
- Ministère de la femme, de l'enfant et de l'entrepreneuriat féminin : porteur du Plasepri.
- Ministère de l'Aménagement du territoire et des collectivités locales.
- Ministère de la jeunesse de l'Emploi et de la Promotion des valeurs civiques.
- Ministère de l'Economie et des finances.
- Assistance technique de la présidence de la République : il est porteur du programme PAISD.

Au niveau des relations entre la France et le Sénégal concernant les questions migratoires, celles-ci vont prendre une nouvelle tournure à la fin des années 1990. La publication du rapport de Sami Nair en 1997 reconnaît l'apport des immigrés dans le développement de leur pays d'origine. La nouvelle définition du co-développement³⁹ apportée par ce rapport est très rapidement inscrite à l'agenda politique⁴⁰. La maîtrise et le frein des flux migratoires apparaissent comme des éléments primordiaux des dispositions du co-développement tel qu'il est désormais défini institutionnellement. Ces orientations marquent le début d'une nouvelle collaboration entre l'Etat du Sénégal et la France orientée vers la gestion des flux migratoires sénégalais. Abou Diouf reçoit Sami Nair à Dakar en 1998. Cette rencontre vise la préparation de la signature d'une convention de co-développement entre les deux pays qui sera signée en 2000 et mise en œuvre à partir de 2005. L'attention des politiques

³⁸ Décret n° 2010-241 du 1er mars 2010

³⁹ Rapport de bilan et d'orientation sur la politique de codéveloppement liée aux flux migratoires 1997 : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/984000139/index.shtml>

⁴⁰ Minteu Kadje, D, L'action publique internationale du codéveloppement Trajectoires franco-malienne et franco-sénégalaise, Thèse pour le Doctorat en Science politique, Centre d'Étude d'Afrique Noire, 2011
Sous la direction de M. le Professeur Dominique DARBON

migratoires sénégalaises se concentre désormais sur le départ. Puis, dans un contexte marqué par l'adoption de l'Approche globale par l'Union européenne (voir chapitre 1) visant à « gérer » les flux migratoires particulièrement en provenance du continent africain, le gouvernement sénégalais va adopter en 2005 une loi contre la traite des personnes qui pénalise toute forme de migration clandestine. Il va ensuite signer en 2006 un accord de gestion concertée des flux migratoire avec la France. Le gouvernement s'y engage à lutter contre l'émigration clandestine depuis ses côtes, à réadmettre ses citoyens en situation irrégulière et accepte le principe d'une immigration choisie. Face aux pressions de l'Union européenne, la même année le Sénégal signe des accords avec l'Espagne⁴¹ pour lutter contre l'émigration clandestine et organiser une migration légale par voie de quotas.

Deux conclusions émergent concernant le contexte institutionnel mis en place au Sénégal concernant les questions migratoires. Tout d'abord, une multitude d'acteurs sont impliqués dans la gestion des migrations. Ensuite, une pléthore d'accords et de conventions ont été signés par le Sénégal visant surtout depuis le milieu des années 1970 à encadrer le retour des migrants sénégalais, à limiter les départs et à promouvoir les investissements des migrants

Bibliographie :

Andrade, P,G « La gestion de l'immigration irrégulière entre l'Espagne et l'Afrique : d'une « approche sécuritaire » à une « approche globale » » dans Chaabita R (dir.) *Migration clandestine africaine vers l'Europe*, Harmattan, Paris, 2010

Di Bartolomeo, A, Fakhoury, A, Perrin D, 2010, *Profil Migratoire Sénégal*, CARIM : http://www.carim.org/public/migrationprofiles/MP_Senegal_FR.pdf.

Fall, M, *Le destin des Africains noirs en France*, Paris, l'Harmattan, 2005

Minteu Kadje, D, L'action publique internationale du codéveloppement Trajectoires franco-malienne et franco-sénégalaise, Thèse pour le Doctorat en Science politique, Centre d'Étude d'Afrique Noire, 2011 Sous la direction de M. le Professeur Dominique DARBON

Mandiogou N'diaye, Nelly Robin (2010) « *Les Migrations Internationales en Afrique de l'Ouest : Une dynamique de régionalisation renouvelée.* » Revue Hommes & Migrations n°1286-1287. Page 52

OIM. Migration au Sénégal : Document thématique 2009.

Jean Shmitz. « *Migrants Ouest Africains : Miséreux, Aventuriers ou Notables ? Introduction au Thème : Migrants Ouest Africains vers l'Europe : Historicité et Espaces Moraux.* » Revue Politique Africaine. N°109. Mars 2008. Page 10

⁴¹ Andrade, P,G La gestion de l'immigration irrégulière entre l'Espagne et l'Afrique : d'une « approche sécuritaire » à une « approche globale » dans Chaabita R (dir.) *Migration clandestine africaine vers l'Europe*, Harmattan, Paris, 2010

Tall, M, « La migration internationale des recrutements de main d'œuvre aux pirogues », dans Diop M.C (dir,) *Le Sénégal des migrations : mobilités, identités et société*, Karthala, Paris, 2008

Rapports et textes juridiques :

Direction de l'information légale et administrative :

<http://www.vie-publique.fr/politique-publiques/politique-immigration>

Rapport de bilan et d'orientation sur la politique de codéveloppement liée aux flux migratoires 1997 :

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/984000139/index.shtml>

Admission, le séjour et l'établissement des étrangers au Sénégal loi n°71-10 du 25 janvier 1971 et le décret n°71-860 du 28 juillet 1971

Création du Conseil Supérieur des Sénégalais de l'Extérieur Décret n°95-154 du 09 février

SECTION II. Les pratiques des acteurs

Dans cette section notre objectif est d'apporter un éclairage sur les pratiques des acteurs du développement, et en particulier les organisations non gouvernementales, s'investissant dans le champ migratoire au Sénégal. L'analyse de ces pratiques, dans le contexte des reconfigurations de l'agenda politique migratoire en Afrique de l'Ouest, nous permettra d'identifier et de comprendre les tendances et les mécanismes qui guident les changements en cours dans le champ de la migration et du développement.

Chapitre 5. Promouvoir le lien « migration/développement » au Sénégal : une analyse des projets développés

Lama Kabbanji et Liza Rives

Depuis le milieu des années 2000, un certain nombre de projets portant sur le lien migration et développement ont été mis en place au Sénégal. Beaucoup d'entre eux ont été initiés de l'extérieur, particulièrement sur financement européen. L'augmentation des financements a engendré une multiplication des acteurs œuvrant dans le champ de la migration et du développement aux intérêts concurrents. Ces projets relèvent à la fois de structures gouvernementales, d'organisations de la société civile et de coopérations internationales. L'étude de ces différents projets et des multiples acteurs œuvrant dans le domaine des migrations montre une forme de fragmentation de la vision du phénomène migratoire engendrant un frein à la mise en place d'un plaidoyer politique cohérent sur les questions migratoires. Ce chapitre a pour objectif d'identifier et d'analyser les projets en cours au Sénégal depuis les années 2000. Nous nous intéressons à la fois aux sources de financement, aux acteurs impliqués ainsi qu'au contenu de ces projets.

Les projets développés

Le foisonnement des programmes et des acteurs est d'abord le fruit de la multiplication des sources de financement dans le domaine de la promotion du lien entre migration et développement qui a été décrit dans le deuxième chapitre de cet ouvrage. Le Sénégal est particulièrement concerné par cette manne financière depuis les milieux des années 2000. Ces financements proviennent rarement de structures étatiques nationales et plus fréquemment de programmes initiés par l'extérieur.

L'origine des financements

L'enquête menée à Dakar⁴² a permis de constater, tout d'abord, que les grands projets en cours au Sénégal visant la promotion du lien migration et développement sont financés par les coopérations italienne, française, espagnole⁴³ ainsi que l'Union européenne.

La coopération italienne a commencé à s'intéresser aux questions de migration et développement au Sénégal à partir de l'année 2006. Depuis elle a cofinancé plusieurs projets : les programmes MIDA (*Migration for Development in Africa*) et WMIDA (*Women Migration for development in Africa*) mis en place en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Elle cofinance également la *Plateforme d'Appui au Secteur Privé et à la valorisation de la Diaspora Sénégalaise en Italie* (PLASEPRI) à hauteur de 24 millions d'euros. Les deux premiers programmes n'ont pas été reconduits, la coopération italienne ayant choisi désormais d'appuyer le secteur privé au Sénégal (entretien, Dakar, 2009).

⁴² Voir chapitre introductif pour plus d'information.

⁴³ Ces pays sont les trois principaux pays de destination des Sénégalais en Europe (voir site web du projet MAFE pour plus d'information: www.mafeproject.com).

La coopération espagnole avec le Sénégal est relativement récente. Le Bureau Technique de la Coopération (BTC) espagnole de Dakar a été créé par arrêté ministériel le 19 février 2003 et a débuté son activité le 1er avril 2004. Intégrant pour la première fois dans son plan directeur 2009-2012 un secteur consacré exclusivement aux questions de migration et développement, la coopération a financé plusieurs initiatives depuis 2006, dont le programme REDEL (*Promotion du développement local au Sénégal et transnational à travers la micro finance et les transferts d'argent*) qui n'a pas été reconduit. L'Espagne finance également le fonds *Migration et développement* de la CEDEAO dont le Comité de pilotage est présidé conjointement par la Commission de la CEDEAO et l'Agence espagnole de coopération internationale (AECID). Le Sénégal est le pays d'Afrique de l'Ouest ayant obtenu en 2010 le plus de financement destiné à des organisations de la société civile dans le cadre de ce fonds: 8 projets sur un total de 23 y ont été financés dans le cadre de l'appel à projet lancé en 2009 (voir Tableau 1 pour un aperçu des projets et des montants alloués). Ce fonds est actuellement reconduit.

Tableau 5 : Projets financés par le Fonds migration et développement de la CEDEAO⁴⁴

Nom de l'organisation	Type d'organisation	Titre de projet	Montant de la Subvention accordée par le Fonds
Association des femmes de l'Afrique de l'Ouest	Organisation de la société civile	La dimension genre dans la libre circulation des personnes des biens et du droit d'établissement	104 063 euros
Association des Femmes Africaines pour la recherche et le développement	Organisation de la société civile	Quelle approche pour une meilleure prise en compte du genre dans les politiques et programmes migratoire au Sénégal ?	109 150 euros
Alliance for Migration, Leadership and Development	Organisation de la société civile	Renforcement de capacités des acteurs intra-régionaux en gestion de la libre circulation des personnes et des droits de résidence et d'établissement et sensibilisation des populations de l'espace CEDEAO	110 374 euros
Conemund	Organisation de la société civile	Amélioration des droits civils des populations rurales au Sénégal	55 726 euros
Enda Diapol	Organisation de la société civile	Mise en place de centres de ressources visant à accompagner la réinsertion des migrants sénégalais de retour	104 615 euros
Enda Diapol, Enda	Organisation de	Migration et développement dans	101 750

⁴⁴ Il s'agit des projets financés dans le cadre du premier appel à projets de ce fonds.

Europe, INED	la société civile	l'espace CEDEAO : un état des lieux	
USE	Organisation de la société civile	Capitalisation expérimentale de 50 ans de projet migration et développement dans le bassin du fleuve Sénégal	110 679 euros
Ministère des Affaires étrangères et des sénégalais de l'Extérieur	Institution gouvernementale	Informatisation de l'Etat civil consulaire	Budget non communiqué
Ministère des Affaires étrangères et des sénégalais de l'Extérieur	Institution gouvernementale	Installation des antennes des bureaux d'accueil et d'orientation des Sénégalais de l'extérieur	130 653 euros

Note : Ce tableau inclut 7 des 8 projets de la société civile financés au Sénégal et 2 autres projets relevant de ministères sénégalais

Source : Bureau technique de la coopération espagnole à Dakar.

La coopération espagnole participe aussi au financement du programme *Appui et Conseil aux Administrations Publiques Africaines Responsables des Initiatives sur la Migration et le Développement dans la route migratoire d'Afrique de l'Ouest* (MeDAO), inscrit dans le cadre du programme thématique Migration et Asile 2007-2013. Par ailleurs, l'Espagne finance à hauteur de 2 millions d'euros le programme Bonne gouvernance de la migration de main d'œuvre déployé au Sénégal, au Mali et en Mauritanie de 2008 à 2012.

Les actions développées par la France en matière de migration et développement découlent d'une convention franco-sénégalaise signée en 2000, d'une convention « Initiative Codéveloppement » signée en 2005 et d'une convention bilatérale pour la mise en place du *Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement* (PAISD) signée en 2009. Entre 2005 et 2012 le Sénégal bénéficiera dans ce cadre de plus de 15,5 millions d'euros (Secrétariat général du CICI, 2010 et site web du programme PAISD).

Enfin, plusieurs initiatives au Sénégal sont financées par l'Union européenne. Dans le cadre de la ligne budgétaire B7-667, deux projets ont été financés en 2003. Les fonds ont été versés respectivement à une organisation espagnole et italienne (Voir Annexe 1). Puis 3 projets seront financés en 2007-2008 dans le cadre du programme thématique européen, l'un géré par la région de Veneto en Italie, l'autre par le Groupe de la Banque mondiale, et le dernier par Oxfam Pays-Bas. Dans le cadre de la programmation 2009-2012, 2 projets sont par ailleurs financés, l'un mis en place par le 'International centre for migration policy development' et l'autre par une organisation autrichienne. Le volet migration du 10^e Fonds européen de développement à destination du Sénégal s'est élevé quant à lui à environ 650 000 euros pour les contrats de subvention attribués en 2011. 4 projets ont été financés dans ce cadre pour une durée de 18 à 24 mois (voir tableau 6 ci-dessous). La Commission européenne a également financé le programme *Appui et Conseil aux Administrations Publiques Africaines Responsables des Initiatives sur la Migration et le Développement dans la route migratoire d'Afrique de l'Ouest* (MeDAO), inscrit dans le cadre du programme thématique Migration

et Asile 2007-2013, mis en œuvre par la FIIAAP (Fondation Internationale Ibéro-Américaine des administrations Publiques et Politiques) en partenariat avec le GIP International (Groupement d'Intérêt Public pour le développement et l'assistance technique et la coopération internationale) et financé par la Commission européenne et le Ministère des Affaires étrangères et la coopération d'Espagne

Tableau 6. Financements dans le cadre du 10^{ème} FED – Sénégal – Subventions attribuées en 2011

Nom de l'ONG	Intitulé du projet	Localisation	Montant de la subvention accordée (euros) ⁴⁵
ONG « FAFS »	Projet de Renforcement des dynamiques communautaires des associations et groupements féminins dans la lutte contre les phénomènes migratoires	Sénégal / Dakar, Thiès, Louga, St- Louis, Matam	187 816
ONG "RADDHO"	Développement local et migration légale comme alternative au suicide collectif	Sénégal / Dakar, Kolda, Louga, Matam, Thiès	179 934
Association « DEMNGALAM »	Projet d'Appui à la Réinsertion des Emigrés Clandestins (PARIE)	Sénégal / St- Louis	100 176
Association pour le Développement Economique, Social et Culturel (ADESC)	Alternatives Endogènes contre les Migrations Irrégulières (ALEMI)	Sénégal / Kolda	178 169

Source : Contrats de subvention attribués en 2011, SE/005/09, 10^{ème} FED, Subventions attribuées au titre de l'appel à propositions EuropeAid/129982/M/ACT/SN – VOLET MIGRATION publié le 15/04/2010.

Deux profils de financements se dessinent ainsi, les uns orientés et gérés par des organisations européennes (essentiellement des ONG) : c'est le cas des financements attribués dans le cadre de la « coopération » européenne avec les pays tiers dans le domaine des migrations (B7-667, AENEAS, Programme thématique). L'autre type de financement est plutôt destiné aux organisations sénégalaises, gouvernementales ou non gouvernementales, c'est le cas des fonds attribués dans le cadre de l'aide au développement européenne (10^{ème} FED, Fonds Espagne/CEDEAO) ou, dans une

⁴⁵ Les montants en francs CFA ont été convertis avec le taux de change suivant datant du 30/01/2013 : 1 EUR = 655,92 FCFA.

moindre mesure, aux migrants et à leurs associations (certains programmes des coopérations espagnole, italienne ou française).

Le contenu des projets

L'analyse des discours et des pratiques des acteurs du développement travaillant sur les questions migratoires au Sénégal, montre que deux types de programmes distincts sont mis en place depuis les années 2000 : les uns concernent les migrants installés en Europe et les autres les migrants au sein de l'espace CEDEAO. La migration Sénégal-Europe et la migration au sein de la sous-région donnent respectivement lieu à des projets de développement et des représentations de l'émigré spécifiques. La géographie des flux va ainsi conditionner le type de projets mis en place ainsi que les partenaires choisis comme on le verra dans les paragraphes qui suivent.

Prenons l'exemple de trois organisations non gouvernementales sénégalaises. La première développe un projet ciblant exclusivement les migrations entre le Sénégal et l'Espagne comme l'illustre le témoignage de ce responsable de programme.

« Ziguinchor c'est la partie Sud, là c'est la Casamance et là notre cible ce sont les femmes saisonnières qui font la circulation entre l'Espagne et le Sénégal dans le cadre d'un partenariat qui lie l'Espagne et le Sénégal avec les saisonniers qui ramassent des fraises dans les champs ». (Entretien, Dakar 2012)

La deuxième ONG développe un projet de capitalisation des actions de développement initiées par les migrants dans la région de Matam. Un des objectifs du projet est « une meilleure connaissance des processus de décentralisation et de développement local menés (en France) sur les territoires sénégalais⁴⁶ ». Bien que cette organisation s'intéresse aux actions des émigrés quel que soit leurs destinations de migration, la composante principale du projet en question cible la migration entre la France et le Sénégal. On l'observe à travers l'intérêt que l'ONG porte au processus de décentralisation français mais également à travers le partenaire avec lequel elle travaille. En effet, ce projet est conjointement mené avec une organisation non gouvernementale française.

Au sein de la troisième structure associative, on constate que les programmes développés se concentrent sur une autre géographie des flux migratoires. Il est ici question de la migration au sein de l'espace CEDEAO :

« On se charge de créer des outils de communication, des outils de marketing social pour expliquer aux population leurs droits à librement circuler mais vraiment dans tous les détails : ce à quoi ils ont droit, les droits qui leur sont conférés par les protocoles qui ont été signés par les États et ça, ça va constituer le dernier volet du projet qui est le volet communication, sensibilisation et information. **Ces droits c'est dans l'espace CEDEAO mais aussi à l'extérieur ?** Non. C'est vraiment dans l'espace CEDEAO le projet concerne l'espace CEDEAO. » (Entretien, Dakar 2012)

Les activités développées vont différer en fonction du type de migrant ciblé. Les migrants sénégalais en Europe font l'objet de programmes singuliers, en général axés sur l'encadrement de leurs transferts monétaires et de leurs pratiques d'investissement, de même que sur la promotion du

⁴⁶

Présentation du projet source Bureau technique de la coopération espagnole à Dakar.

retour de certains d'entre eux (les sans papiers et les non qualifiés). Les projets relatifs aux migrations Sénégal-Europe vont de plus entremêler les composantes de l'Approche globale : la gestion des migrations légales, la lutte contre les migrations illégales et la promotion du lien migration et développement (voir chapitre 1). En ce qui concerne la migration dans la sous région, les projets vont plutôt se focaliser sur la question des droits associés à la liberté de circulation dans l'espace CEDEAO, une dimension complètement occultée en ce qui concerne les migrations Sénégal-Europe.⁴⁷

Migration Sénégal-Europe : Valoriser l'argent des migrants tout en limitant l'émigration vers l'Europe

L'un des résultats d'une étude précédente réalisée au Sénégal en 2009⁴⁸ montre que la plupart des projets se réclamant du lien entre migration et développement consistent à promouvoir le rôle des migrants, en particulier de leurs transferts monétaires, dans le dit « développement » du pays d'origine. Ces programmes se poursuivent et ont été renforcés par une augmentation des budgets qui leurs sont attribués. Par exemple, le budget du Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement financé par la coopération française a connu une forte augmentation depuis sa mise en place en 2005. Il est passé de plus de 4 millions d'euros pour la période 2005 à 2008, à 9 millions de 2009 à 2011.

L'importance des programmes d'appui à l'investissement des émigrés installés en Europe contraste avec le nombre de ceux destinés à l'ensemble des autres émigrés, mais également en termes de moyens mobilisés. Ainsi, au niveau des instances étatiques, le PAISD et le PLASEPRI s'adressent respectivement aux Sénégalais installés en France et en Italie, alors que seul le Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur (FAISE, une structure sénégalaise relevant du Ministère des Sénégalais de l'extérieur) s'adresse aux Sénégalais quel que soit leur lieu de résidence à l'étranger. Au niveau des organisations internationales, on pourrait citer le programme « Bonne gouvernance de travail et de main d'œuvre » financé par l'Espagne et porté par le BIT dont le but est de maximiser les bénéfices de la migration encadrée de main d'œuvre pour promouvoir le développement durable et la réduction de la pauvreté. Dans ce cadre, des guides ont été publiés sur le retour et la réinsertion et une boîte à outils sur l'éducation financière des migrants sénégalais résidant en Espagne, en Italie et en France.

Les bénéficiaires de ces programmes (Sénégalais installés en Europe) et l'importance des budgets qui leurs sont accordés comparativement à ceux destinés à l'ensemble des émigrés⁴⁹ laissent penser que la représentation de l'émigré investisseur est très relative à la localisation géographique du lieu de son installation. L'émigré installé dans un pays européen est perçu comme un migrant spécifique, agent de développement de son pays d'origine, contrairement à l'émigré installé dans un pays

⁴⁷ Cependant, certaines organisations conduisent des projets de formation aux droits des personnes migrantes en tenant compte des mobilités régionales. C'est le cas de la Cimade avec son projet Loujna-Tounkaranké : <http://www.lacimade.org/minisites/loujnatounkaranke>

⁴⁸ Voir Kabbanji, 2013.

⁴⁹ Le FAISE bénéficie de 250 millions de CFA par an soit 381 122 euros selon un conseiller technique de l'ancien ministère des sénégalais de l'extérieur. Or, pour la période 2009-2011, le PAISD a bénéficié d'un budget de 9 millions d'euros (voir : <http://www.codev.gouv.sn/?Presentation-du-Programme>) et le Plasepri bénéficie d'un budget de plus de 24 millions d'euros (voir : <http://www.dakar.cooperazione.esteri.it/utldakar/FR/plasepri/intro.htm>).

africain. Cette représentation est largement partagée au sein des structures travaillant dans le domaine migration et développement et peut être illustrée par l'extrait suivant d'un entretien réalisé avec un responsable de programme d'une ONG sénégalaise :

« Là cette migration au niveau de l'Afrique évidemment elle est importante mais ça n'apporte pas tout à fait de l'argent comme les gens le souhaitent. » (Entretien, Dakar, 2012).

Ces programmes de développement économique privé et communautaire contribuent à renforcer un cadre normatif quant au rôle de l'émigré vis-à-vis de son pays d'origine. En effet, le choix d'investissement des émigrés est soumis à un jugement de valeur. La valorisation ou la condamnation des comportements des émigrés est relative à l'usage qu'ils font de leur épargne. Une épargne non destinée à une initiative économique ou communautaire fait souvent l'objet de jugement négatif. Cette idée est ancrée dans l'esprit de responsables d'ONG sénégalaises qui se sont récemment intéressées à la thématique migration et développement. Ainsi s'exprime le responsable de programme d'une ONG de Dakar:

« Les migrants aussi envoient de l'argent mais des fois ce n'est pas utilisé à bon escient. Au lieu de s'engager dans des activités ostentatoires, c'est pour le prestige parce qu'on a un membre de la famille qui est quelque part donc c'est des baptêmes on va convier tout le monde, les gens vont manger de façon, ou bien la femme elle va porter des habits extraordinaires ça ne vaut pas la peine au moins qu'ils puissent s'engager dans des activités collectives qui puissent servir au développement national. Ils pourront par exemple faire des projets de micro entreprise, participer à des initiative de micro entreprise, ils peuvent créer des centres communautaires qui vont être utiles à la communauté. » (Entretien, Dakar, 2012).

A travers leur discours et les projets qu'ils mettent en place, ces acteurs du développement travaillant sur les questions migratoires dessinent une représentation du rôle de l'émigré. Ce dernier est associé à un entrepreneur à qui incombe la responsabilité du développement de son pays d'origine. Les organisations interrogées vont également construire un discours visant à légitimer leur présence sur le terrain, sous prétexte du besoin qu'aurait l'émigré d'être accompagné dans ses choix d'investissement comme en témoigne l'extrait d'un entretien réalisé avec un responsable de programme de coopération :

« C'est-à-dire que si vous allez en Italie vous verrez beaucoup de ressortissants de Dao et ils sont là-bas, ils sont organisés mais souvent ils n'ont pas les moyens d'avoir un réceptacle pour accueillir les fonds qu'ils transfèrent vers le Sénégal. Souvent c'est au niveau familial, seulement on voudrait organiser que ce soit au niveau associatif ou institutionnel. » (Entretien Dakar, 2012).

C'est ainsi que les programmes visant l'encadrement des transferts financiers des émigrés deviennent une nécessité.

Lutter contre l'émigration illégale vers l'Europe

L'étude des programmes financés par les pays membres de l'Union européenne montre par ailleurs l'importance accordée à la lutte contre les départs de potentiels émigrés. Ainsi, sur 4 projets financés par le volet migration du 10^e FED, 3 portent sur la lutte contre les départs d'émigrés potentiels avec notamment des activités de deux types : lutte contre la migration clandestine à travers la mise en place d'activités économiques et sensibilisation aux dangers inhérents à cette forme de migration. La

localisation de l'implantation de ces projets indique qu'il s'agit d'une certaine forme d'émigration qu'on cherche à endiguer, l'émigration à destination de l'Europe. Ces programmes sont implantés dans les régions de Dakar, Thiès, Louga, Matam, Kolda, régions constituant des zones de migration plus ou moins récentes vers la France et les pays d'Europe du Sud. Par ailleurs, cette répartition géographique des projets de développement économique contribue à un développement inégal des régions du Sénégal. A travers ces programmes le développement est pensé de façon partielle et partielle.

De nombreux projets proposent un accompagnement des migrants de retour. Ils sont portés par les coopérations françaises, italiennes mais également des structures de la société civiles financées par le 10^e FED et dans une moindre mesure le fonds migration et développement de la CEDEAO⁵⁰. Il s'agit plus particulièrement de favoriser la réinsertion des migrants de retour à travers l'appui au développement d'une activité économique « productive ». Les activités liées à l'accompagnement des migrants de retour sont elles aussi implantées dans des régions spécifiques telles que Dakar, Thiès, Louga, Matam, Kolda, Ziguinchor, Kaolack, Diourbel, zones de départ des émigrés sénégalais vers l'Europe.

Favoriser la migration au sein de l'espace CEDEAO

Depuis la fin des années 2000, de nouveaux programmes ont vu le jour incitant au développement de la migration au sein de la sous-région. Contrairement à l'Europe, la sous-région constitue, dans le cadre de ces programmes, une destination de départ légitime pour les migrants sénégalais qu'il faut encourager. A l'instar du programme AMEDIP, "Strengthening African and Middle Eastern Diaspora Policy through South-South Exchange", soutenu par l'OIM et ICMPD⁵¹, ces initiatives affichent un objectif d'amélioration des conditions de migration au sein de l'espace CEDEAO. Le programme AMEDIP œuvre à la création et l'amélioration des politiques relatives aux diasporas, renforce la coopération technique et l'échange d'experts des pays dits du « Sud » et appuie les capacités institutionnelles et techniques des gouvernements engagés dans les politiques relatives à la migration⁵². Un représentant de l'OIM explique l'importance que ce programme souhaite apporter aux échanges « Sud-Sud »:

« Dans le projet AMEDIP il y a toujours une intention particulière Sud-Sud. Je pense que pour l'Union Européenne et dans une autre mesure pour les pays membres ils sont aussi conscients de la migration Sud-Sud et ils sont de plus en plus prêts à financer des actions au niveau régional qui sont

⁵⁰ Les programmes de retour développés par l'OIM ne sont pas présentés comme des activités relevant du lien migration et développement. Cependant, comme le projet financé par le fonds CEDEAO, ces programmes semblent destinés au retour des émigrés installés en Europe. En effet, les programmes de retour développés par l'OIM en Afrique de l'ouest concernent essentiellement des ressortissants d'Afrique Subsaharienne installés en Europe ou au Maghreb. L'OIM ne développe généralement pas de programme de retour de migrants subsahariens installés dans un autre pays d'Afrique Subsaharienne.

⁵¹ International Centre for Migration Policy Development.

⁵² AMEDIP concerne le Mali et le Sénégal mais également l'Algérie, le Cap-Vert, l'Égypte, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Liban, le Maroc, le Niger, le Nigeria et la Tunisie, cette initiative est financée par la Suisse, la France, l'Italie et les Pays-Bas à hauteur de 2 236 891 euros.

pas forcément en lien avec les migrants vers l'Europe, peut-être aussi avec une réflexion sous entendu de favoriser une migration de travail Sud-Sud, ça aura peut-être un impact plus ou moins sur l'émigration vers l'Europe mais bon ça c'est un raisonnement déjà très loin ! », (Entretien, Dakar, 2012).

Le programme *Appui et Conseil aux Administrations Publiques Africaines Responsables des Initiatives sur la Migration et le Développement dans la route migratoire d'Afrique de l'Ouest (MeDAO)*⁵³ cherche également à améliorer les droits des migrants dans la sous-région. Dans le cadre du volet «protection sociale des migrants» de ce projet, un des objectifs est l'amélioration du droit et de l'accessibilité à la protection sociale des migrants dans les pays dits du « Sud »⁵⁴.

Des programmes portant sur la migration dans la sous-région sont également mis en place au niveau des organisations de la société civile sénégalaise. Dans le cadre du Fonds Migration et développement de la CEDEAO, un peu moins de la moitié des projets des organisations de la société civile (3 sur 8) portent sur l'amélioration des conditions de libre circulation dans la sous-région. L'objectif de ces activités est de renforcer les capacités des agents de l'État en matière de droits à la circulation et de diffuser une information sur le droit des migrants à un large public : la population, les institutions étatiques et la société civile. Ces organisations développent ainsi quatre types d'activités : le plaidoyer, l'expertise, le renforcement de capacité et la diffusion d'information (Projets AMLD, AFAO, AFRAD).

L'amélioration des conditions de la migration au sein de la sous région devient indispensable en termes de développement économique et politique. En effet, pour certains responsables de programme cette migration contribue à l'intégration dans l'espace CEDEAO :

« Nous avons vu la résistance qu'il y a eu au niveau des marchés parce qu'on voit que les marchands sénégalais se réveillent parfois pour dire écoutez on ferme notre marché aux produits gambiens parce qu'il y a la menace des produits gambiens ou bien même du point de vue des transports les gens décident, ce n'est même pas les gouvernements, c'est les citoyens qui décident de fermer les frontières ils disent aucune voiture traverse la Gambie il faut contourner passer par Tamba pour aller à Ziguinchor alors comme on est dans un contexte d'intégration parce que c'est ça aussi l'avenir de l'Afrique il faut aussi parier sur l'intégration africaine et l'intégration passe d'abord par l'intégration sous régionale ». (Entretien, Dakar, 2012)

Dans les projets qui tendent à favoriser la migration au sein de la sous région l'idée selon laquelle le développement permet d'endiguer la migration disparaît. Au contraire, la migration est encouragée afin de permettre le développement. Les programmes mis en place affichent leur volonté de remédier aux entraves constituant un obstacle à la liberté de circulation et au non respect des droits des migrants dans la sous-région. Pour ce faire, les moyens préconisés sont la formation des agents de l'État sur le droit de circulation et d'installation ainsi que la mise en place d'actions de plaidoyer

⁵³ Ce programme a pour objectif la consolidation des impacts et des effets positifs de la formation liée à l'emploi, la protection sociale, les transferts de fonds et la participation de la diaspora au renforcement des capacités de l'administration publique. Il concerne plus spécifiquement le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, le Maroc et le Sénégal.

⁵⁴ Entretien téléphonique avec une chargée de programme au Sénégal et terme de référence de l'atelier : <http://www.fichier-pdf.fr/2012/09/19/tdr-atelier-senegal/preview/page/1/>.

lorsque ce droit est entravé. La responsable d'une organisation de la société civile explique l'objectif de leur programme :

« La libre circulation elle est là, les textes sont là, mais au niveau des applications comme les femmes sont illettrées, on abuse de leur illettrisme et de leur inconscience pour évidemment les arnaquer quelques fois les violer, quelques fois les déposséder de leur argent [...] on fait du plaidoyer [...] on a saisi la CEDEAO » (Entretien, Dakar, 2012)

Des campagnes de sensibilisation sont également menées et diffèrent lorsqu'il s'agit de parler des migrations Sénégal-Europe ou Sénégal-Afrique de l'Ouest. Les discours mobilisés durant ces campagnes en ce qui concerne les départs à destination de l'Europe sont axés sur les dangers de l'émigration clandestine, le départ étant ainsi associé à une image négative. Les campagnes menées par une organisation de la société civile financée par le 10^e FED en constituent un bon exemple.

« Le choix de ce projet c'est à dire que durant toutes ces dernières années on a beaucoup parlé de l'émigration clandestine au Sénégal et ce qui fait qu'il y a beaucoup de jeunes qui se sont embarqués dans le pirogues d'infortune pour aller vraiment à la recherche de l'eldorado [...] Et ayant constaté tous ces phénomènes là, on s'est dit mais pourquoi pas travailler sur la question de la migration de façon générale sensibiliser les femmes pour qu'elle ne donnent plus l'argent aux enfants pour embarquer dans les pirogues. » (Dakar, 2012)

Pour faire passer son message, cette organisation fait appel à une affiche représentant une barque surchargée au milieu de l'océan. Ici la cible de la campagne est l'émigrant potentiel ou ceux et celles qui l'aideraient à partir vers l'Europe. Leur comportement est considéré comme fautif. Au contraire, les programmes destinés à l'émigration dans la sous-région mettent en place des stratégies de sensibilisation différentes. Le fautif n'est plus celui qui souhaite partir mais celui qui entrave la circulation, en d'autre terme les institutions étatiques des pays africains tel que l'expose les propos d'un responsable de programmes :

« On a conçu un projet de renforcement de capacités des acteurs aussi bien étatique donc aussi bien le ministère des Affaires étrangères, que le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Santé, les consulats, le ministère des Affaires sociales de la femme [...] On a décidé de renforcer leur capacité dans la gestion de la libre circulation dans l'espace CEDEAO donc on est parti du constat qu'il y a une méconnaissance par ces acteurs là des protocoles sur la libre circulation, ces protocoles-là confère un droit aux ressortissants de la CEDEAO, ces droits sont méconnus [...] ou s'ils sont connus ils ne sont pas toujours appliqués par les acteurs étatiques en charges, pas toujours par manque de volonté mais par manque de connaissances ou par manque de moyens pour leur application. Alors le projet a été conçu pour que ces personnes identifiées au niveau des 16 pays de l'Afrique de l'Ouest puissent être renforcées dans leurs connaissances pour à court terme avoir une meilleure application des protocoles de 1975 et de tous les protocoles additionnels. (Entretien Dakar 2012) »

Selon le type de migration, les programmes mis en place considèrent les institutions étatiques de façon différentes. Dans le cadre de la migration sous-régionale, celles-ci constituent une entrave à la migration et on met en place des outils d'interpellation et de formation. Le départ à destination de la sous-région est par ailleurs considéré comme un droit à défendre. Dans les programmes destinés à la migration Sénégal-Europe, la notion de droit est beaucoup moins sollicitée et les autorités étatiques sénégalaises sont plutôt interpellées par les pays membres de l'Union européenne pour mieux

contrôler leurs frontières. Enfin, les ONG impliquées dans ces programmes financés par des institutions européennes, en défendant uniquement les possibilités de migration au sein de la sous-région et en diabolisant les migrations vers l'Europe, jouent un rôle actif dans la légitimation de la mise en place d'une politique migratoire au sein de la sous-région selon des modalités singulières que nous avons décrites dans le premier chapitre de cet ouvrage.

Conclusion

On observe actuellement au Sénégal un chevauchement entre deux types de programmes migration et développement, tous deux financés par les pays membres de l'Union européenne. Les uns sont destinés aux migrants installés en Europe et les autres axés sur la migration au sein de l'espace CEDEAO. A travers les instruments financiers relatifs à la migration et au développement, il s'agit ainsi pour l'Union européenne et ses états membres d'encadrer la migration subsaharienne, non seulement en freinant les arrivées vers l'Europe, mais également en orientant les flux à l'intérieur du continent africain. Cet enjeu repose sur une vision d'un lien entre la migration et le développement changeant selon la destination des migrants. D'un côté, l'émigré installé en Europe est perçu comme un potentiel investisseur en charge du développement de son pays d'origine bien que, curieusement, la limitation des départs vers l'Europe est également promue pour favoriser ce développement. D'un autre côté, et bien que l'émigré installé au sein de la sous-région soit considéré comme rapportant moins en terme de développement, la promotion de la migration intra-régionale constitue un espoir de développement.

Chapitre 6. Les ONG dans le champ Migration et développement au Sénégal

Liza Rives

La mise en place d'instruments politiques et financiers par l'Union européenne et ses États membres afin de promouvoir le lien migration et développement a engendré une multiplication du nombre d'ONG travaillant sur cette thématique.

Le terme d'ONG étant associé à « un spectre large de définitions [...] juristes, politiques, sociologues, économistes ou anthropologues fournissent la leur⁵⁵ », nous avons, dans le cadre de cette étude, sélectionné 8 structures sénégalaises se définissant en tant que telle et ayant reçu des fonds issus du 10^e Fonds Européen pour le Développement⁵⁶ ou du Fonds migration développement de la CEDEAO. Ces structures ont été analysées à travers les programmes qu'elles mettent en place (voir chapitre précédent), leurs partenaires et la façon dont elles se positionnent dans le champ migratoire.

Place de l'État sénégalais dans les partenariats

L'analyse des partenariats fait apparaître l'État sénégalais comme étant le partenaire commun aux 8 ONG interrogées. Ne finançant pas le projet de ces structures, il joue néanmoins un rôle singulier auprès d'elles. Selon l'orientation du programme, qu'il s'agisse d'activités consacrées à la migration sénégalaise vers l'Europe ou bien d'activités liées à la migration au sein de la sous région, l'État joue un rôle différent. Dans le premier type de programme, il est associé comme partenaire technique pour mettre en œuvre une partie des activités. Par exemple, dans ce programme consacré à la migration de retour, l'ONG collabore avec plusieurs collectivités territoriales pour appuyer les migrants de retour dans leur démarche d'insertion économique.

«Le Conseil régional a accepté de mettre à notre disposition un local. La personne ressource sera là pour accompagner les migrants, les conseiller, les appuyer mais aussi il y a ce contact avec le comité technique du conseil régional qui est logé au niveau du conseil régional qui comprend un représentant du conseil régional, un représentant [de l'ONG], un représentant d'une [fédération de migrant], un représentant du Crédit mutuelle sénégalais et probablement un représentant de la fondation. Donc le comité technique régional est chargé d'étudier les dossiers et aussi d'accompagner les migrants. » (Entretien, Dakar, 2012)

Dans cette deuxième ONG travaillant sur la lutte contre l'émigration illégale, les collectivités territoriales sont également amenées à collaborer avec des collectivités territoriales :

« Et au niveau de chaque région nous avons mis en place un comité régional de suivi et dans ce comité régional de suivi nous avons les membres de [l'ONG], nous avons une collectivité locale ça peut être la mairie ou le conseil régional, nous avons la plateforme des acteurs non étatiques et nous avons aussi d'autres acteurs au niveau de la région. » (Entretien, Dakar 2012)

⁵⁵ Philippe Ryfman, 2009, *Les ONG*, La découverte, Paris, p. 17.

⁵⁶ Hors secteurs de concentration, le fonds finance des projets en lien avec les migrations, la culture et la société civile. Site de la Délégation européenne en République du Sénégal : http://eeas.europa.eu/delegations/senegal/eu_senegal/development_cooperation/pin_10_fed/index_fr.htm.

Les programmes consacrés à la migration au sein de la sous-région mettent en œuvre une collaboration différente. L'État sénégalais ne constitue plus le partenaire technique mais le bénéficiaire des programmes de renforcement de capacité. Les programmes mettent en place des activités de formation organisées par les ONG à destination de certains corps de l'État tels que les policiers, douaniers, agents de l'état civil qu'il s'agit de former aux droits relatifs aux accords de libre circulation au sein de l'espace CEDEAO. L'une des organisations rencontrées fait ainsi un travail de sensibilisation pour que les familles inscrivent leurs enfants à l'état civil dans le but qu'ils puissent bénéficier de « documents nécessaires en cas de circulation au sein de l'espace CEDEAO ». Parallèlement, elle forme les agents de l'État aux démarches d'enregistrement à l'État civil:

« Parce qu'il y a aussi des besoins du côté de l'État civil. Il y a certains agents qui n'ont jamais été formés, il y en a qui ont besoin de rafraîchissement par exemple sur les délais d'inscription parce qu'il est possible d'inscrire un enfant bien après sa naissance. Donc c'est aussi dispenser des formations auprès de ces agents pour qu'ils aient une meilleure connaissance de la loi, les informer sur les procédés. » (Entretien, Dakar, 2012)

A partir de l'analyse des partenariats noués entre ces ONG et l'État sénégalais deux constats peuvent être faits. Premièrement on observe que les partenariats entre ONG et État se localisent à différents niveaux et impliquent divers ministères n'étant pas, pour certains, en charge de l'orientation de la politique migratoire. La multiplication des acteurs étatiques avec lesquels collaborent les ONG engendre une absence de visibilité des programmes de ces dernières et une minimisation de leurs actions aux yeux des responsables politiques du ministère des Sénégalais de l'extérieur. Ainsi s'exprime un conseiller technique de ce ministère :

« Il y a beaucoup d'autres petits partenaires, qu'on connaît assez mal avec lesquels on a signé souvent un accord mais qui n'a pas vraiment prospéré mais on les retrouve au niveau de la société civile, c'est souvent des associations, souvent des petites ONG. » (Entretien, Dakar 2012)

Le deuxième constat porte sur le rôle de l'État. Les différents acteurs étatiques associés aux programmes de ces ONG constituent de simples collaborateurs ou des bénéficiaires mais ne sont ni les initiateurs ni les bailleurs de ces projets. Ainsi l'État ne détient pas le rôle d'orientation et de suivi des programmes des ONG. L'une des conséquences en est la multiplication de programmes forts semblables, développés de façon parallèle par l'État et les ONG. Pour ne citer qu'un exemple, le Bureau d'Accueil, d'Orientation et de suivi (BAOS) a notamment pour mission d'appuyer les migrants de retour dans leur projet de réinsertion économique⁵⁷. Or, et bien que l'une des ONG rencontrée dans le cadre de cette étude, développe également un projet d'accompagnement des migrants de retour dans leur démarche d'insertion économique, les deux structures ne communiquent pas sur leurs actions respectives.

Positionnement des ONG dans le champ migratoire

Suite à nos enquêtes de terrain, nous proposons une typologie du positionnement des ONG intervenant dans le champ migration et développement, construite à partir des indicateurs suivants :

⁵⁷

Site Internet du Ministère des Sénégalais de l'extérieur : <http://www.senex.gouv.sn/BAOS>

la part des activités relatives aux questions migratoires, l'implantation de ces ONG dans différents types de réseaux, les partenaires avec lesquelles elles travaillent, le type de programme mis en œuvre.

Les ONG établies

L'importance des questions migratoires dans les activités de l'ONG

Historiquement l'activité de ces ONG est basée sur le développement ou sur la défense des droits humains. Elles se sont positionnées sur les questions migratoires et ont mis en œuvre un certain nombre de projets depuis plusieurs décennies pour certaines d'entre elles, pour d'autres depuis le milieu des années 2000 lorsque l'émigration sénégalaises fit l'objet de surenchère médiatique. Au sein de ces structures, les activités liées à la migration sont inscrites dans la durée. On l'observe notamment par l'effet en cascade à travers lequel sont construits les projets. Ainsi, les premières initiatives permettent la mise en place de nouvelles activités. A titre d'exemple, une des organisations s'est spécialisée sur les migrations de retour par le biais de plusieurs projets menés successivement. Dans un premier temps, cette organisation a mis en œuvre une étude portant sur les migrants de retour, projet commandé par le BIT. Parallèlement, l'ONG a mené une activité de renforcement de capacité d'une fédération de migrants de retour. Elles développe par la suite un troisième projet portant sur l'accompagnement de migrants de retour, financé par le fonds migration et développement de la CEDEAO. Ainsi son travail auprès de la fédération lui permettra de valoriser son activité d'accompagnement et de trouver plus facilement des bénéficiaires. Les activités sont ainsi pensées par un effet boule de neige.

Ces organisations développent deux types de projets : des projets d'étude ou de capitalisation leur permettant d'enrichir leurs connaissances sur les questions migratoires et de se positionner en tant qu'expert. Position qui leur permet de travailler avec différentes instances politiques comme le souligne le témoignage d'un responsable de programme:

« Nous avons également travaillé avec l'UMOA qui a tenu il y a un an et demi une rencontre pour mettre en place une plate-forme des collectivités territoriales de l'UMOA et avait fait appel à [nous] pour préparer les communications dans deux thèmes la coopération transfrontalière et l'autre c'était la migration [...] Nous avons participé à plusieurs réunions justement au niveau de la CEDEAO sur l'élaboration de leur approche commune de l'émigration donc tout un processus de discussion de la CEDEAO ici à Dakar et à Abidjan. » (Entretien, Dakar, 2012)

Ces organisations mettent également en œuvre des activités directement en lien avec les migrants tels que l'appui des migrants de retour dans leur démarche d'insertion, ou l'accompagnement de migrants dans des projets de développement communautaire.

Les différents projets développés sur les questions migratoires ont permis à ces ONG d'établir un nombre important de partenariats nationaux (organisations étatiques, fédération de migrants, ONG, associations, universités) et internationaux (organisations internationales, organisations intergouvernementales, ONG étrangères). Leurs programmes ont été financés par différents bailleurs (BIT, ONG étrangères, Fonds migration et développement de la CEDEAO, 10^e FED etc...), signe d'une expertise reconnue dans le domaine de la Migration et du développement. Enfin, la volonté d'inscrire

les questions migratoires dans la durée se traduit par la mise en place d'un poste dédié à ces questions.

Implantation dans des réseaux transnationaux

Les ONG établies font partie de réseaux transnationaux qui réunissent des associations basées en Europe et avec lesquels elles partagent la mise en œuvre des projets. Par exemple : deux d'entre elles ont établi un partenariat avec La Cimade sur un projet régional de défense des droits des migrants dans les pays de transit. Une autre a renouvelé sa collaboration en Europe avec une de ses antennes et un Institut de recherche spécialisé dans l'étude des phénomènes migratoires. Enfin l'une d'entre elles développe plusieurs projets avec différentes associations basées en Europe et travaille en partenariat avec le GRDR. Menés par des acteurs transnationaux ces projets sont relativement proches en terme d'activités développées. Ce sont en effet des projets de capitalisation et des études dans lesquelles les ONG basées au Sénégal jouent un rôle de diffuseur, tel que l'illustre le témoignage de ce responsable de programme qui évoque le rôle joué par son organisation dans un projet de collaboration avec des partenaires basés en Europe:

« A travers le projet MAFE nous avons organisé beaucoup d'espace de dialogue où on avait l'ensemble des représentants des organisations étatiques, le milieu universitaire, les ONG mais aussi les représentants des migrants où les différentes familles parce que dans la socialisation des migrants nous avons organisé des débats au niveau des quartiers et ces acteurs-là étaient structurés et représentés dans ces échanges, il y avait les universitaires, des décideurs ». (Entretien, Dakar, 2012)

Les partenariats transnationaux offrent à ces ONG plusieurs bénéfices. Par exemple, ils aident l'enrichissement et la mutualisation de connaissances sur les questions migratoires. Ainsi témoigne une responsable de projet à propos d'accords politiques passés entre la France et le Sénégal sur des questions migratoires :

«D'abord je pense qu'il y a un problème d'accès même à ces textes-là, il fallait certaines personnes ressources. Nous au niveau de notre organisation, nous avons la chance de voir ces accords via nos partenaires du Nord en passant par la Cimade ou le CCFD ». (Entretien, Dakar, 2012)

Le rôle de diffuseur joué par les ONG sénégalaises dans le cadre de ces partenariats leur permet de construire une forme de visibilité et d'entretenir une position d'expert au Sénégal.

Implantation dans des réseaux nationaux

Ce type d'ONG est également implanté au sein de différents réseaux nationaux dans lesquels elles tentent d'exercer une certaine forme de leadership. On les retrouve par exemple dans les réseaux institutionnels. Il s'agit d'espace de rencontre entre les acteurs de la société civile et les principaux bailleurs autrement dit des institutions internationales tels que l'Union européenne, la CEDEAO etc.

Ainsi un certain nombre de ces ONG sont membres de la Plate-forme des acteurs non étatiques⁵⁸, l'une d'entre elles y représente le point de référence sur les questions migratoires.

Les ONG établies font également partie de réseaux d'organisations non gouvernementales. Elles sont ainsi membres du groupe migration du Congad développant des missions «de renforcement des capacités de ses membres, de diffusion d'informations, de coordination des activités de développement, de lobbying et de plaidoyer pour l'émergence d'une société civile forte pouvant influencer les politiques⁵⁹.»

Une autre de ces organisations tente de fédérer un groupe d'acteurs de la société civile afin d'interpeller le gouvernement sur des questions relatives à la politique migratoire. Dans ce cadre elle organise des rencontres en 2012 invitant ces organisations à débattre afin d'appréhender les politiques migratoires au Sénégal mais également de renforcer les capacités de mobilisation de ces organisations. Voici un extrait de texte d'invitation diffusé par cette organisation:

«Dans le cadre des rencontres mensuelles sur la thématique «Migration et développement, soucieux du renforcement des capacités de la société civile dans le domaine de la gestion des questions liées à la migration [...] [L'ONG] et ses partenaires [européens et maliens] organisent une rencontre-débat réunissant les organisations de la sociétés civile basée à Dakar autour du lien entre Co- développement et développement local⁶⁰.» (Entretien, Dakar, 2012)

Membres actifs dans ces différents réseaux, ce type d'ONG déplore le manque de dialogue avec les instances étatiques sénégalaises. Elles l'expliquent par un nombre trop important d'instances gouvernementales travaillant sur les questions migratoires :

«Parce qu'on avait remarqué qu'il y avait 13 ministères qui agissaient en même temps sur les questions de migration chacune de son côté» (Entretien, Dakar, 2012)

La multitude d'interlocuteurs étatiques rend difficile la création d'un espace de dialogue entre les acteurs de la société civile et pose la question de l'efficacité des actions de plaidoyer des réseaux nationaux d'organisations non gouvernementales.

Deuxième type d'ONG: Les ONG en voie d'établissement

L'importance des questions migratoires dans les activités de l'ONG

Dans ce type d'ONG le champ migratoire a été investi à la fin des années 2000, début des années 2010. Certaines de ces structures ont été créées récemment, d'autres traditionnellement spécialisées dans les questions du développement et du genre se positionnent désormais sur la migration.

⁵⁸ « Acteurs non étatiques est le terme officiel utilisé par l'Accord de Cotonou pour désigner une large gamme d'acteurs du développement - autres que les gouvernements » Cette plate-forme réunit les acteurs non étatiques et des membres de la délégation de la commission européenne à Dakar dans le but de mettre en œuvre les accords de Cotonou, le suivi de l'exécution du Plan Indicatif National et des différents programmes menés dans ce cadre. Voir site : <http://www.plateforme-ane.sn/-La-Plate-forme-.html>

⁵⁹ Site : <http://www.congad.org/index.php/2012-07-15-17-18-54/2012-11-08-11-11-27>

⁶⁰ Lettre d'invitation à la premier rencontre débat organisée par Diapol, initiative développée dans le cadre d'un projet financé par le Fonds Migration et développement de la CEDEAO

Contrairement au premier groupe qui met en œuvre plusieurs projets de nature différente, les ONG en voie d'établissement développent leurs premiers projets et privilégient le champ de l'expertise. Elles mettent en œuvre des projets d'étude, de formation, de diffusion. Par exemple, une des structures assure un travail de diffusion et de formation auprès de la population et des autorités étatiques sur la liberté de circulation dans l'espace de la CEDEAO. Une autre réalise une étude sur les conditions de circulation des femmes au sein de la sous-région et forme certains corps de l'État aux droits de circulation des femmes migrantes. Ce type d'ONG, à travers le rôle de diffusion que leurs activités leur confèrent, s'assure d'une certaine visibilité auprès des institutions étatique mais également de la société civile.

L'inscription des questions migratoires au sein de ces structures fait l'objet d'une stratégie d'organisation voir de réorientation à long terme des activités traditionnelles. Ainsi elles se dotent de chargés de programmes spécialistes des migrations, jouissant d'un certain réseau. A titre d'exemple, dans l'une de ces structures, la chargée de programme a étudié les questions migratoires à l'université et a participé à des études menées par le BIT. Dans une autre structure, une des responsables a travaillé un certain nombre d'années à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Implantation dans des réseaux transnationaux

Contrairement au premier groupe d'ONG, ce type d'ONG ne collabore pas avec des structures basées en Europe dans la mise en œuvre de leur programme. Certaines d'entre elles travaillent avec des consultants ou des collaborateurs dans les pays de la sous-région. Cela s'explique notamment par la nature des programmes qu'elles développent. Il s'agit ici de programmes portant sur la migration au sein de la CEDEAO, tandis que le premier groupe travaille sur la migration Sénégal-Europe.

Implantation dans des réseaux nationaux

Les ONG en voie d'implantation se mobilisent à l'échelle nationale, cependant elle privilégient un certain type de réseaux, le réseau institutionnel plutôt qu'associatif. A titre d'exemple, la présidente d'une de ces structures est une membre active de l'Observatoire ACP de l'Union européenne sur les migrations à Dakar.

«Et au niveau européen il se trouve que l'Europe a invité également l'Afrique au dialogue dans le cadre par exemple de l'ACP, l'ACP je crois est un programme au niveau de l'Union européenne, donc l'observatoire sur les migrations, notre présidente est membre du conseil d'administration de cet observatoire-là ACP-Union européenne sur les migrations». (Entretien, Dakar, 2012)

A travers leurs stratégies d'organisation, la mobilisation de réseaux spécifiques, surtout institutionnels, et les partenaires avec lesquelles elles travaillent, ces organisations tendent à affirmer leur place dans le champ d'action relatif au migration.

Les ONG isolées

L'importance des questions migratoires dans les activités de l'ONG

Ce dernier type d'ONG intègre la question migratoire au sein de ses programmes depuis le début des années 2010. Ce sont des organisations qui ont plus d'une vingtaine d'années et qui œuvrent traditionnellement pour l'émancipation des femmes ou le développement. Elles mettent en œuvre leur premier projet portant sur l'amélioration de la liberté de circulation au sein de la sous-région. Contrairement aux deux premiers types de structures qui investissent entre autre le champ de l'expertise, ces ONG se spécialisent dans la mise en œuvre technique. L'aspect étude et enrichissement de connaissances sur la thématique migratoire semblent être mis de côté. Ainsi une responsable de programme reconnaît son manque de connaissance en matière de politique migratoire:

«Moi je ne suis pas au courant de ces accords parce qu'en réalité la CEDEAO qui doit vulgariser ces accords ne le fait pas. Elle doit donner les documents aux ayants droits, c'est-à-dire aux populations mais elle ne le fait pas. Quand on ne travaille pas directement sur la migration on ne peut pas être au courant des textes mais évidemment dans le cadre d'un projet c'est un document de base très important qu'il faut avoir mais moi j'avoue que je ne suis pas au courant.» (Entretien, Dakar, 2012)

L'intégration des questions migratoires au sein de leurs activités n'est pas envisagée dans la durée. Contrairement aux ONG établies et en voie d'établissement, les ONG isolées ne cherchent ni à se positionner ni à acquérir une visibilité sur les activités en lien avec la migration. Continuer à travailler sur cette nouvelle thématique dépend du renouvellement des financements tel que l'illustre le témoignage d'une responsable de l'une de ces structures:

«Ça, ça ne dépend pas de nous ça dépend d'eux, c'est les partenaires, s'ils veulent prolonger ils te donnent les ressources, s'ils ne veulent pas prolonger c'est comme ça.» (Entretien, Dakar, 2012)

La thématique migratoire ne constituant pas un axe stratégique de l'activité de ces ONG, aucune d'entre elles ne s'est dotée d'un responsable de programmes spécialiste ou dédié à cette nouvelle thématique de travail. Dans cette structure, la responsable de programme explique que le cœur de son activité est d'appuyer des organisations qui sont libres de choisir la thématique sur laquelle elles souhaitent travailler. Ainsi les questions migratoires ne constituent pas un axe privilégié de travail.

«Il va y avoir une deuxième réunion organisée avec les partenaires (les structures financées par la CEDEAO). Dans ces réunions c'est une bonne occasion de trouver des partenaires potentiels parce que comme je vous l'ai dit nous travaillons toujours avec des partenaires locaux, on peut trouver des initiatives sur le terrain qui peuvent être intéressantes. Notre but c'est de travailler avec des initiatives locales de participer à l'amélioration technique et qu'elles soient par la suite en mesure de gérer de façon autonome.» (Entretien, Dakar, 2012)

Implantation dans des réseaux transnationaux

Dans le cadre d'activité en lien avec la migration, ce type d'ONG ne collabore pas avec des organisations étrangères dans la mise en œuvre de projet.

Implantation dans des réseaux nationaux

Toujours dans le cadre d'activités relatives à la migration, ces ONG sont peu impliquées dans des réseaux nationaux qu'ils soient institutionnels ou associatifs.

L'ancrage de la thématique migratoire au sein des activités de ce type d'ONG est faible, engendrant un certain isolement dans ce champ d'action. En effet, la collaboration avec des partenaires spécialisés sur la question est quasiment absente, voir inexistante. Les activités développées en lien avec la migration ne font pas l'objet d'une inscription dans la durée mais semblent être le fruit d'une stratégie opportuniste d'obtention de fonds.

Conclusion :

Défis du plaidoyer sur migrations et développement dans les pays de la CEDEAO

Mélodie Beaujeu en collaboration avec Baba Diarra et Mamadou Laye Mbengue

Avec la montée en puissance de l'enjeu migration/développement dans les agendas politiques nationaux et internationaux, les réseaux de plaidoyer constitués d'organisations non-gouvernementales (ONG de développement, associations de défense des droits, associations de migrants, plus ponctuellement des instituts de recherche) se sont multipliés et/ou ont gagné en visibilité lors des grands rendez-vous internationaux tels que les journées de la société civile du Forum Mondial sur Migration et Développement (FMMD) depuis 2007, ou encore les successifs Forums Sociaux mondiaux sur les migrations depuis 2005. Impulsés en général des pays de l'Union Européenne ou des Etats-Unis et affichant une couverture internationale à l'instar du réseau MRI (Migrants Right International créé en 1990) présent à chaque FMMD, d'autres réseaux d'envergure régionale émergent et gagnent en visibilité au sein des espaces de dialogue internationaux. C'est par exemple le cas du Forum Migration in Asia (créé en 1990)⁶¹ et participant actif de chaque FMMD. Tout en s'inscrivant pleinement dans les revendications et argumentaires des réseaux impulsés d'Europe ou des Etats-Unis, en matière de droits particulièrement, ces réseaux régionaux interpellent aussi les gouvernements au sujet de problématiques régionales, comme par exemple la situation des migrants saisonniers pour le Forum migration in Asia. Ces réseaux ont aussi comme spécificité d'interpeller leurs propres gouvernements, dans un contexte où les Etats du « Nord » demeurent les principaux acteurs de l'élaboration des politiques migratoires.

La moindre présence de réseaux africains ou tout au moins ouest-africain a été relevée à plusieurs reprises par les organisateurs des journées des sociétés civiles, dans le cadre des forums tant intergouvernementaux que des forums parallèles. Or, comme en témoigne ce projet commun de recherche-action mené par l'INED et trois antennes d'Enda (Enda Diapol, Enda Europe et Enda Mali), des dynamiques existent au sein des organisations de la société civile dans les pays d'Afrique de l'Ouest : des organisations engagées dans des actions de développement local et national, des associations de migrants et de défense des droits s'organisent au niveau national pour interpeller leurs gouvernements d'origine au sujet de l'élaboration de politiques migratoires nationales et construisent des alliances au sein de l'espace CEDEAO sur des enjeux régionaux, tels que la liberté de circulation des personnes. Un enjeu de notre action consistait justement à contribuer à ces dynamiques, en documentant et en animant des espaces de concertation entre institutions et organisations de la société civile autour du thème d'élaboration de politiques migratoires nationales

⁶¹ Pour plus d'informations sur cette organisation, consulter le site internet : <http://www.mfasia.org>

maliennes et sénégalaises, partant du contexte de la faiblesse d'information et d'analyses disponibles à ce sujet.⁶²

Pour les organisations et réseaux ouest-africains comme pour les autres réseaux mentionnés, la question se pose de l'impact des plaidoyers menés, dans un contexte de durcissement des politiques migratoires de l'ensemble des Etats-membres de l'Union Européenne et incluant toujours davantage les Etats d'origine.

Afin d'estimer les forces et les faiblesses des capacités de plaider de ces réseaux, et en particulier des réseaux émergents au sein de la CEDEAO, il convient d'abord de s'intéresser aux contextes de création de certains d'entre eux et à leurs évolutions.

On peut distinguer deux types de réseaux :

Un premier type a pour caractéristique principale est d'avoir adopté dès sa création une portée régionale ou internationale, avec une volonté forte des membres issus de différents pays d'appréhender de manière globale les phénomènes migratoires. C'est par exemple le cas d'un réseau tel que MRI (voir ci-dessus) qui s'est créé autour de l'enjeu de la ratification de la Convention Internationale des Travailleurs migrants et de leurs familles et a ainsi pu fédérer des organisations très diverses : organisation de défense des droits des personnes, églises, organisations syndicales, associations locales. Le réseau Migration Forum in Asia s'est aussi créé autour d'enjeux régionaux, tel que les migrations saisonnières en particulier des femmes entre pays d'Asie et au départ des pays d'Asie vers d'autres régions du monde.

Un autre type de réseau peut être caractérisé par sa transnationalisation progressive : des organisations mobilisées de longue date au niveau strictement national, ont progressivement européanisé leurs champs de mobilisation puis élargi encore aux pays d'origine, suivant l'interconnexion entre les différentes problématiques. C'est le cas par exemple, en Europe, d'organisations telles que le Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés GISTI qui, initialement engagé essentiellement sur les problématiques d'accueil et de droits des étrangers en France, a impulsé une action de plaider et de sensibilisation des opinions publiques en concertation avec d'autres organisations basées dans des pays de l'Union Européenne, à travers le réseau Migreurope.⁶³ Selon une optique comparable, la Cimade a construit ces dernières années des alliances avec des organisations basées dans les pays de la Méditerranée et de l'Afrique Subsaharienne autour d'actions de formation/plaider sur les droits des migrants.⁶⁴ La mobilisation du réseau Enda Tiers-Monde sur le thème des migrations témoigne d'une évolution inverse, qui s'explique par l'identité et l'histoire singulière de cette ONG internationale dont le siège est basé au Sénégal. L'impulsion est en effet davantage venue du siège de l'organisation qui a encouragé son antenne européenne à investir davantage les réseaux et à développer des actions spécifiques en faveur de l'intégration, en soutien aux actions de co-développement portées par les migrants, dans un contexte institutionnel favorable (années 2000).

⁶² Les comptes-rendus des rencontres organisées dans le cadre du projet sont disponibles sur le site migrations.enda-europe.org (« les migrations vues du Sud »)

⁶³ Voir Monforte P., « Le secteur associatif face aux politiques européennes », Politique Européenne, novembre 2010, No. 31, L'Harmattan, p. 119-145.

⁶⁴ Voir en particulier le projet de formation aux droits des personnes migrantes, Loujna-Tounkaranké, coordonné par la Cimade sur le lien : www.lacimade.org/minisites/loujnatounkaranke

Ainsi, ces évolutions caractérisées par des alliances construites autour d'objectifs communs, ponctuées par de grands rendez-vous mobilisateurs (FGMD, FSM), favorisent l'élaboration et l'amélioration de stratégies communes de plaidoyer sur différents thèmes relevant des liens entre migrations et développement (contributions des diasporas au développement, impact des mobilités sur le développement des pays d'origine, politiques migratoires et politiques de coopération...). Certaines organisations basées à proximité des institutions internationales assurent le suivi et l'affinement des recommandations portées par les différents réseaux d'un forum à l'autre.

De plus, la participation aux conférences intergouvernementales peut avoir un effet de levier et d'interpellation renforcée des gouvernements à l'échelon national, en permettant de renforcer les argumentaires et les points de dialogue avec les instances intergouvernementales, en préparation des différents forums internationaux. Cet « effet boomerang » est particulièrement significatif dans les pays où les organisations de la société civile disposent de peu d'espaces d'expressions et de dialogue avec leurs gouvernements.⁶⁵ Ainsi, dans certains pays de la CEDEAO, tels que le Sénégal et le Mali, des organisations locales ont bénéficié à travers leur participation à des réseaux transnationaux d'apports et de ressources renouvelées qu'elles ont pu réinvestir au niveau national et régional. La directrice de l'organisation sénégalaise USE (Union Solidarité Entraide) souligne ainsi les bénéfices tirés de la participation au programme de formation de la Cimade, en terme de compréhension des enjeux et effets des politiques migratoires et de prise de conscience de l'importance d'interpeller aussi les Etats d'origine. De même, l'ONG Enda Mali a commencé à participer aux actions de plaidoyer au sein de la société civile malienne après avoir participé à des programmes internationaux sur les migrations comportant une forte composante d'analyse des politiques publiques.⁶⁶ L'organisation a ainsi participé à des mobilisations préalables au Forum Social Mondial de Dakar, en collaboration avec une organisation très militante, l'Association des Maliens Expulsés (AME), alors que les contacts étaient auparavant faibles voire inexistants entre ces deux organisations. Enfin, Enda Mali a investi l'Espace de concertation sur migrations et développement qui avait été instauré par le Ministère des Maliens de l'Extérieur au milieu des années 2000 mais n'avait jamais été effectif auparavant.⁶⁷

Cependant, en dépit de ce potentiel important et de ces évolutions notables, le travail de plaidoyer se heurte à un certain nombre d'obstacles et son impact demeure aujourd'hui relativement faible.

Se pose d'abord le problème de l'accès à des financements pour soutenir la structuration de ces réseaux et soutenir leurs activités de plaidoyer. Certes, des fonds sont dédiés par de grosses fondations ou même la coopération française et l'Union Européenne dans le contexte relativement favorable décrit précédemment, mais l'accès à ces financements demeure restrictif ce, à deux niveaux :

L'examen des résultats des différents appels à projets conséquents, permettant l'investissement humain dans des activités de plaidoyer parallèlement à la conduite de projets opérationnels (cf

⁶⁵ Pour la définition de l'« effet boomerang » voir l'ouvrage de Keck Margaret E. et Sikkink Kathryn : *Activists beyond borders*, in Cornell University Press, 1998.

⁶⁶ D'après les résultats des enquêtes conduites respectivement au Sénégal et au Mali dans le cadre de ce projet.

⁶⁷ Une réunion a été organisée dans le cadre de cette recherche-action, le 6 décembre 2012. Le compte-rendu est disponible sur la page dédiée au projet du site migrations.enda-europe.org

chapitre 2), montre que seules les organisations internationales et certaines grosses ONG ont accès à ces financements, accordés essentiellement par l'Union Européenne, ou des organismes basés au sein de l'UE. L'inégalité de ressources entre organisations basées dans les pays dits du « nord » et du « sud » est donc importante et peut entraîner des distorsions importantes en termes de capacités et de participation aux grands rendez-vous structurants précédemment évoqués (FMMD, Dialogue de Haut Niveau...).

Ensuite, les financements disponibles pour ce type d'activités semblent fortement « fléchés ». En effet, les réseaux affichant une rupture radicale avec les politiques publiques en matière de migrations et développement, ont de grandes difficultés à mobiliser des financements, tandis que d'autres sont financés par l'Union Européenne pour capitaliser les pratiques de leurs membres relevant de certains axes de la politique européenne, permettant ainsi à l'UE de légitimer une partie de ces politiques auprès des citoyens européens. Les marges de liberté ne sont pas pour autant inexistantes pour les organisations bénéficiaires mais ce « fléchage » des financements peut contribuer à une disparité forte de capacités en fonction des positions politiques affichés par les réseaux et de leurs membres.

Une autre difficulté tient à l'éclatement du paysage institutionnel en matière de politiques migratoires. Si les représentants des gouvernements des pays traditionnellement d'accueil ne cessent de réaffirmer les seules prérogatives des Etats en matière migratoire, les espaces de concertation et de négociation sont multiples et les positionnements affichés par ces mêmes Etats peuvent être très différents en fonction des espaces concernés. Les chercheurs Martin Geigger et Antoine Péroud qualifient cet éclatement de « fragmentation fonctionnelle » qu'ils illustrent ainsi : « Par exemple, les Etats occidentaux peuvent discuter les liens entre migration internationale, développement et droits humains avec des pays moins développés au niveau des Nations-Unies, tout en demandant à l'OIM de soutenir les politiques de contrôle policier des frontières dans les pays destinataires. »⁶⁸

Cette fragmentation peut aussi compliquer et rendre plus ambiguë les positionnements de certains réseaux et entraîner des désaccords entre ces réseaux internationaux : ainsi certains vont à la fois entrer en discussion avec les représentants des Etats dans les enceintes onusiennes sur les liens entre migrations et développement, tout en récusant les politiques sécuritaires, tandis que d'autres vont refuser le dialogue, voyant dans l'articulation entre migration et développement un strict instrument des politiques de contrôle migratoire. Ces ambiguïtés et ces désaccords au sein même des organisations de la « société civile » peuvent aussi être un facteur d'affaiblissement du plaidoyer.

Cela est particulièrement manifeste dans certains pays traditionnellement d'origine et en particulier dans les pays visés en priorité par les discussions internationales et les négociations bilatérales tels que les pays de la CEDEAO. L'élaboration de politiques migratoires nationales est devenue au Mali comme au Sénégal un enjeu important d'interpellation et de dialogue au sein des organisations de la société civile, aux niveaux national comme régional. Cette question est apparue lors de différentes mobilisations comme par exemple lors du Forum Social Mondial de Dakar en 2011. A une échelle plus restreinte dans le cadre du présent projet, elle a été abordée de manière

⁶⁸ GEIGGER, M. et PECLOUD, A. The politics of international migration management, Palgrave, Macmillan, 2010 p. 4

centrale dans le cadre des différentes rencontres entre organisations de la société civile et institutions. Cet enjeu a de nouveau été débattu lors de la rencontre de restitution du projet, le 21 décembre 2012 à Dakar. Les différentes positions ont été révélatrices des agendas différents entre organisations de la société civile et structures gouvernementales. Alors que les premières interpellaient le représentant du Ministère des Sénégalais de l'Extérieur au sujet de l'absence d'une politique migratoire sénégalaise, celui-ci affirmait au contraire l'existence de cette dernière, en s'appuyant sur différents programmes et législations coordonnés par différents ministères. Autrement dit, alors que les organisations de la société civile en appelaient à l'expression d'une volonté politique de l'Etat sénégalais, en affirmant sa propre politique migratoire vis-à-vis des politiques européennes, le représentant de l'Etat sénégalais résumait ladite politique migratoire à l'ensemble de programmes directement issus de la coopération bilatérale avec certains Etats européens (principalement la France et l'Espagne) et l'Union Européenne. On retrouve une ambivalence similaire dans le cas du Mali, manifestée différemment : tandis que le Ministère des maliens de l'extérieur présente la future politique migratoire malienne comme étant axée essentiellement sur la mobilisation de sa diaspora à l'étranger, une série d'institutions internationales représentées au Mali ne cesse de se référer à cette même politique migratoire malienne, encore en gestation, pour légitimer leurs programmes axés essentiellement sur la lutte contre l'immigration illégale et le contrôle des migrations.⁶⁹

Dès lors l'appel par les représentants des Ministères sénégalais et maliens de l'Extérieur aux organisations de la société civile sénégalaises ou maliennes pour participer à l'élaboration des « politiques migratoires » comporte un risque fort d'instrumentalisation en vue de légitimer auprès des citoyens des Etats concernés l'alignement sur les injonctions européennes.

Cet éclatement et cette fragmentation des espaces et des acteurs dans l'élaboration des politiques migratoires contribuent donc à démultiplier les messages et discours issus de la société civile, de manière parfois contradictoire. Ceux-ci deviennent ainsi peu lisibles et accessibles aux citoyens européens ou ouest-africain et peinent par conséquent à s'inscrire et à être relayés par des mouvements sociaux aux échelons national et régional.

Bibliographie

BADIE B., DEVIN G., BRAUMAN R., DECAUX E., WIHTOL DE WENDEN Catherine, Pour un autre regard sur les migrations / Construire une gouvernance mondiale.

GABRIELLI, L. « Les enjeux de la sécurisation de la question migratoire dans les relations de l'Union Européenne avec l'Afrique. Un essai d'analyse. », Politique Européenne, No.22, 2007, p. 149-173

GEIGGER, M. et PECOUD, A (eds.). The politics of international migration management, Palgrave, Macmillan, 2010 p. 4

KECK Margaret E. et SIKKINK Kathryn: Activists beyond borders, in Cornell University Press, 1998.

⁶⁹ Analyses issues des entretiens réalisés au Sénégal et au Mali en 2012 dans le cadre du projet et de la restitution finale à Dakar, le 21 décembre 2012.

MONFORTE, P. « Le secteur associatif face aux politiques européennes », Politique Européenne, novembre 2010, No. 31, L'Harmattan, p. 119-145.

THIOLLET, H., "Migrations et relations internationales / Les apories de la gestion multilatérale des migrations internationales?", Revue transcontinentale Sociétés, Idéologie, Système Mondial, No.8-9, 2010

Annexes

Annexe 1. Liste des projets cofinancés au Mali et au Sénégal dans le cadre la ligne budgétaire B7-667 et du Programme AENAS : 2001 à 2006

Année	Pays	Budget milliers d'euros)	Type de projet/thème	Localisation des activités	Responsable
Ligne budgétaire B7-667 (2001-2003)					
2003	Sénégal	736	Projet MIDEI : Dynamisation d'un espace d'échange, coopération et concertation entre les immigrants sénégalais et leurs communautés d'origine.	Espagne-Sénégal	Fons catala de cooperacio al desenvolupament
		563	Projet COOPI : Codéveloppement, promotion des initiatives sociales et celles liées au développement d'entreprises des migrants et associations sénégalais	Italie-Sénégal	Cooperazione internazionale
Programme AENEAS (2004-2006)					
2004	Sénégal	2000	Projet Seahorse	Maroc, Mauritanie, Sénégal, Cap Vert	Guardia Civil, Espagne
	Mali et Sénégal	1561	Programme de renforcement et de soutien au dialogue et la gestion des migrations irrégulières et de transit au Maghreb en provenance de l'Afrique de l'Ouest	EU, Maghreb, Cameroun, Ghana, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal	OIM
2005	Sénégal	1999	Projet Seahorse	Maroc, Mauritanie, Sénégal, Cap Vert	Guardia Civil, Espagne
2006	Mali	850	Contrôles des frontières et gestion humanisée des flux migratoires	Mali	Service de coopération technique international de police, Ministère de la sécurité intérieure et de la protection civile du Mali
	Sénégal	1 990	Facilitating a coherent migration	Ghana, Sénégal, Nigéria,	OIM

			management approach in Ghana, Nigeria, Senegal and Libya by promoting legal migration and preventing further irregular migration	Libye	
		708	Fit for Europe-Training for a positive migration	Maroc, Sénégal, Cap Vert	Chambre de commerce, Italie et Espagne + pays partenaires
	Mali et Sénégal	1 216	Mise en place du Plan d'Action de la Conférence de Rabat	Maroc, Sénégal, Mauritanie, Mali, Niger	Fondation Internationale et pour l'Amérique Latine d'Administration et Politiques Publiques (FIIAPP)
		1 600	Migration Profiles in Selected Countries in West and Central Africa	Afrique de l'Ouest :Ghana, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal et Afrique centrale : RDC, Tchad, Cameroun	OIM

Annexe 2. Programme thématique : Liste des projets financés ou acceptés pour financement au Mali et au Sénégal (2007-2008)

Pays	Budget en milliers d'euros	Type de projet/thème	Localisation des activités	Responsable
Programme thématique				
Mali	2000	Regional Assisted Voluntary Return and Reintegration Programme for Stranded Migrants in Libya and Morocco	Libye, Maroc, pays d'origine (surtout Mali et Niger)	OIM
Sénégal	2000	Seahorse Cooperation centres	Maroc, Mauritanie, Sénégal, Cap Vert, Gambie, Guinée Bissau	Reino De Espana (Jefatura Fiscal y Fronteras de la Guardia Civil)
	1213	Prévention de la migration illégale d'enfants de moins de 18 ans non accompagnés du Sénégal vers l'Union Européenne	Sénégal	FIIAPP
	1031	Successful Paths, Supporting Human and Economic Capital of Migrants	Italie, France, Sénégal, Belgique	Region of Veneto, Dep. of International Relations, Italy (LP)
	1959	Observing and Researching Migration for Enhancing its Governance in Southern & Eastern Mediterranean and sub- Saharan Countries	Algeria, Chad, Egypt, Libya, Mali, Mauritania, Morocco, Niger, Senegal, Sudan, Tunisia and Jordan, Lebanon, Palestine, Syria	European University Institute

Mali et Sénégal	1848	Partenariat pour la gestion des migrations professionnelles	Bénin, Cameroun, Mali, Sénégal	GIP International – France ⁷⁰
	1676	The Africa Remittances Institute	Nigeria, Senegal, Cape Verde, Guinea Bissau, Mali, Ghana ,Sierra Leone, Liberia, Sudan, Ouganda, DRC, Rwanda, South Africa, Mauritius, Kenya, Comoros, Guinea (pays prioritaires)	Groupe de la Banque Mondiale
	1500	Harnessing the potentials of migration for development by linking MFIs and immigrant associations	Benin, Burkina Faso, Ethiopie, Ghana, Kenya, Mali, Nigeria, Senegal, Tanzanie, Ouganda ; Pays-Bas, Royaume-Uni ; France, Allemagne, Italie, Belgique, Luxembourg, Espagne, Suisse, Suède	STICHTING OXFAM NOVIB

⁷⁰ Groupement d'intérêt public pour le développement de l'assistance technique et de la coopération internationale (Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement).

Annexe 3. Programme thématique Migration asile, liste des projets financés ou acceptés pour financement au Mali et au Sénégal (2009-2012)

Pays	Titre du projet	Localisation des activités	Responsable
Programme thématique Asile et migration 2009-2012			
Sénégal	Appui et conseil aux administrations publiques africaines responsables des initiatives sur la migration et le développement dans la route migratoire de l'Afrique de l'Ouest.	Maroc, Sénégal, TPS, Côte d'Ivoire, Cap Vert	INTERNATIONAL CENTRE FOR MIGRATIONPOLICY DEVELOPMENT (IO)
	ERSO - West Development through Sustainable Return involving Civil Society in Sierra Leone, Senegal, Cameroon, Togo, Morocco	Sénégal, Sierra Leone, Cameroun, Togo, TPS, Maroc	OSTERREICHISCHE CARITASZENTRALE (Autriche)
Mali et Sénégal	Sans papiers sans clichés, libres voix : mieux informer sur les migrations	Mali, France, Sénégal, Maroc, TPS, Espagne, Mauritanie, Algérie	INSTITUT PANOS-ASSOCIATION (France)
	West Sahel	Roc, Niger, Mauritanie, Sénégal, Mali	D.G. GUARDIA CIVIL. JEFATURA FISCAL Y FRONTERAS
	Interactive Map on Migration in Africa, the Middle East, and the Mediterranean Region (i-Map)	Nigéria, TPS, Algérie, Mauritanie, Ghana, Sénégal, Niger, Mali, Ethiopie, Syrie, Libye, Tunisie, Liban, Kenya, Egypte	INTERNATIONAL CENTRE FOR MIGRATIONPOLICY DEVELOPMENT (IO)
	PAO Programme Afrique de l'Ouest Action transnationale pour l'intégration sociale et	Ghana, Côte d'Ivoire, Bénin, Guinée, Burkina Faso, ROC, Niger, Sénégal,	LA FONDATION SUISSE DU SERVICE SOCIAL

	professionnelle d'enfants et de jeunes migrants victimes de traite, de trafic ou d'autres formes d'exploitations dans la sous-région ouest africaine	Mali, Togo, Nigéria, Guinée Bissau	INTERNATIONAL
--	--	------------------------------------	---------------

Annexe 4. Liste des organisations enquêtées

❖ *Sénégal - Dakar : Du 4 au 19 juin 2012*

Par Liza Rives (chargée d'études INED)

1. Enda Diapol
2. Enda Graf
3. Fédération des associations des Sénégalais de l'extérieur de retour (FASER)
4. Agence Française de développement (AFD)
5. Association des femmes d'Afrique de l'Ouest (AFAO)
6. Association africaine pour la recherche et le développement (AFRAD)
7. Cellule nationale de la CEDEAO
8. Comemund
9. Association leadership migration and Development (ALMD)
10. Coopération espagnole (AECID)
11. Fondation Konrad Adenauer
12. Association Union solidarité Entre aide (USE)
13. Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement (PAISD)
14. Bureau international du travail (BIT)
15. Organisation internationale pour les migrations (OIM)
16. Fédération des associations féminines sénégalaises (FAFS)
17. Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur
18. Coopération italienne
19. Rencontre africaine pour la défense des droits de l'homme RADDHO

❖ *Mali - Bamako : Du 11 février au 5 mars 2012*

Par Dicko Bréma, chargé d'étude pour Enda Mali

1. Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'intégration africaine (MMEIA)
2. Centre d'Information et de Gestion des Migrations (CIGEM)
3. Cellule nationale de la CEDEAO
4. BIT
5. Délégation de l'UE au Mali
6. Organisation Internationale des Migrations
7. ANPE
8. Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ)
9. Association des diplômés maliens (ADEM)
10. ENDA Mali
11. Cellule co-développement

❖ **France - Région Ile-de-France : Du 24 février au 13 avril 2012**

Par Lama Kabbanji, chercheuse associée à l'INED et Liza Rives, chargée d'étude à l'INED

1. ENDA Europe
2. Donner un sourire à Fégui (DSF)
3. Service International d'appui au développement (SIAD)
4. Association des femmes maliennes de Montreuil (ASFMM)
5. Association pour la promotion de l'éducation de la culture et des échanges avec Kédougou (APECEK)
6. Groupe de recherche et de la réalisation pour le développement (GRDR)
7. Centre de ressources essonnien de la solidarité internationale (CRESI)
8. Association d'aide au développement de Kirina (AADK)
9. Association des diplômés et étudiants maliens (ADEM)
10. Association Falato et Genre et développement Essonne monde (GEDEM)
11. Réseau Groupe d'appui à la micro et moyenne entreprise (GAME) et association Initiatives économiques des migrants (IEM)
12. Association pour le développement de Kédougou (ADK) et Société Niokolo transport
13. Association pour la promotion de l'eau à Lakangemou (APPEL)
14. Association pour le développement du cercle de Yélimané (ADCYF)
15. Ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE)

Annexe 5. Chronologie du co-développement

Cette chronologie vise à documenter brièvement les principaux jalons de l'institutionnalisation du lien migration/développement aux niveaux international, de l'Union européenne, de la CEDEAO, de la France, du Mali et du Sénégal.

International

1994 : Conférence internationale sur Population et développement au Caire (Référence au lien entre migration et développement dans la gestion des flux migratoires)

2006 : Assemblée des Nations Unies dialogue sur migration internationale et le développement.

2007 : Forum mondial Migration et développement Belgique.

2008 : Forum mondial Migration et développement Philippines

2009 : Forum Mondial Migration et développement Grèce

2010 : Forum mondial Migration et développement Mexique.

2011 : Forum Mondial Migration et développement Suisse.

2012 : Forum Mondial Migration et développement Ile Maurice

Union Européenne

1999 : Conseil Européen de Tampere. Il définit les principes d'une politique migratoire commune de l'Union Européenne. Le concept de co-développement, dans le sens de lien migrations-développement, fait son apparition pour la première fois dans les conclusions du Conseil Européen de Tampere. Il est déjà cité comme un élément-clé de la politique migratoire européenne pour le développement de partenariats avec les pays-tiers⁷¹.

2001 : Création de la ligne budgétaire **B7-667** par la Commission européenne. Pour une durée de trois ans, cette ligne budgétaire vise à financer des actions préparatoires en matière de coopération avec les pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile sous les auspices de la DG JLS.

Juin 2002 : Sommet de Séville. Dans les déclarations du Sommet l'objectif de rendre la question migratoires indissociable de tout partenariat économique ou politique est énoncé⁷².

2004 : Mise en œuvre du programme **AENEAS** par la Commission européenne pour une période de 3 ans. L'objectif du programme est d'apporter « une aide financière et technique, spécifique et complémentaire, aux pays tiers afin de soutenir leurs efforts pour améliorer la gestion des flux migratoires, y compris les questions d'asile. Ce programme visait particulièrement, mais pas exclusivement, les pays préparant ou mettant en place des accords de réadmissions⁷³ ».

Décembre 2005 : Le Conseil de l'Europe adopte l'Approche globale sur la question des migrations. Cette approche vise le partenariat entre pays d'origine, de transit et de destination des migrants sur trois volets : la gestion des migrations légales, la lutte contre les migrations illégales et la promotion du lien entre migration et développement. La priorité est centrée sur l'Afrique et la Méditerranée⁷⁴.

2006 : Le 9^e fonds européen de développement (FED), instrument principal de l'aide communautaire européenne au développement, prévoit pour la première fois le financement d'un volet

⁷¹ Conclusion du Conseil de Tampere : http://www.europarl.europa.eu/summits/tam_fr.htm

⁷² European Council, Seville, Presidency Conclusions, 21-22 June 2002, doc. 13463/02 POLGEN 52, § 33.

⁷³ Picard E., Charpin A., Aiolfi L., Simoni A., 2009, *Evaluation of the AENEAS Programme 2004-2006*, Final report, CE, IBF International Consulting .

⁷⁴ Approche globale sur la question des migrations: priorités d'action centrées sur l'Afrique et la Méditerranée

« migration », à hauteur de 40 millions. Un instrument intra-ACP de renforcement des capacités dans le domaine des migrations doté d'un budget de 25 millions d'euros est également créé.

2007 : En 2007, un nouveau programme « thématique » est mis en place pour 2007-2013 remplaçant le programme AENEAS. Dans ce programme les projets relatifs à l'Afrique subsaharienne sont regroupés avec l'Afrique du Nord dans le cadre de « la route migratoire sud ».

2009 : Pacte européen sur l'immigration et l'asile proposé par le gouvernement français au moment de la présidence française de l'Union Européenne. Le pacte introduit les accords concertés de gestion des flux migratoires qui deviennent le cadre bilatéral avec les pays d'origines

Union Européenne-Afrique

Juin 2000 : Signature de l'accord de Cotonou, signé entre l'Union européenne et les [États d'Afrique, Caraïbes et Pacifique](#) (ACP) après l'expiration de la [convention de Lomé](#). Cet Accord institutionnalise le rôle des migrations dans le cadre des relations euro-africaines. Pour la première fois, un article complet est accordé à la question migratoire qui devient ainsi un enjeu important du « partenariat » pour le développement entre les deux régions. Ceci est concrétisé au niveau des articles 13, 79 et 80 dudit accord⁷⁵.

Juin 2006 : Conférence ministérielle euro-africaine de Rabat. Les bases de la coopération régionale euro-africaine en matière de migration-développement sont posées.

2006 : Conférence non-gouvernementale euro-africaine. Cette conférence se tient en marge de la conférence ministérielle euro africaine de Rabat, la conférence non-gouvernementale euro-africaine se tient près de Rabat. Elle réunit 180 personnes venues de 20 pays d'Afrique subsaharienne, d'Europe et du Maghreb. A l'issue de cette rencontre un *Manifeste non gouvernemental euro-africain sur les migrations : les droits fondamentaux et la liberté de circulation*⁷⁶ propose une politique alternative aux politiques migratoires européennes.

Octobre 2008 : 2^{ème} Conférence ministérielle euro-africaine à Paris autour des piliers de l'Approche Globale. En marge de cette réunion, une 2^e conférence non-gouvernementale euro-africaine est organisée à Montreuil : Sortie du Manifeste de Montreuil⁷⁷. Une troisième rencontre a eu lieu à Dakar en 2009.

Novembre 2010 : Troisième Sommet Afrique-UE à Tripoli en Libye. A l'issue du Sommet une déclaration commune « constitue le cadre politique du partenariat Afrique-Union Européenne » en matière de migrations »⁷⁸.

Novembre 2011 : 3^{ème} Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement se tient à Dakar. En marge de la conférence, une mobilisation de réseaux d'organisations au Sénégal et au Mali est organisée.

⁷⁵ Kabbanji L., 2011, "Vers une reconfiguration de l'agenda politique migratoire en Afrique de l'Ouest", *Études internationales*, vol. 42, n° 1, p. 47-71.

⁷⁶ <http://www.manifeste-euroafricain.org/spip.php?article14>.

⁷⁷ <http://www.manifeste-euroafricain.org/spip.php?article39>.

⁷⁸ Joint Africa-UE declaration on migration and development Tripoli, 22-23 novembre 2006 : <http://www.regjeringen.no/upload/kilde/ud/rap/2006/0172/ddd/pdfv/301550-tripolidecl.pdf>

CEDEAO

1979 : Le Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement est adopté à Dakar par la CEDEAO. Plusieurs protocoles amendés ultérieurement précisent les normes juridiques et les modalités d'application du droit d'entrée, de l'abolition du visa⁷⁹, du droit de résidence⁸⁰ et du droit d'établissement⁸¹ dans la sous-région.

2006 : La Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest, (CEDEAO) lance un processus de réflexion dans l'optique de l'adoption d'une approche commune sur les questions de migration.

2008 : La CEDEAO adopte l'Approche commune sur la migration et un plan d'action migration développement.

2009 : Lancement du premier appel à projets pour les organisations de la société civile dans le cadre du fonds Migration-développement Espagne/CEDEAO fin 2009. 24 projets sont sélectionnés dont uniquement 7 portent explicitement sur lien migration-développement.

2012 : Lancement du second appel à projet dans le cadre du fonds Migration-développement Espagne/CEDEAO.

France

1977 : Prime de retour de 10 000 francs instaurée par le Secrétaire d'Etat à l'immigration Lionel Storélu. Cette première mesure sera un échec, tant quantitatif (peu de volontaires) que qualitatif (les retours au pays sont fréquemment suivis d'une nouvelle émigration, face aux nombreuses difficultés de la réinsertion). Cette mesure sera abandonnée après 1981⁸².

1984 : Les aides au retour réapparaissent avec un nouveau dispositif, la subvention gouvernementale s'ajoute au montant des allocations chômage qui auraient été perçues en France et dans certains cas à la prime de licenciement patronale, les subventions iront de 32 000 francs (4 900 euros) à 100 000 francs (15 000 euros). Dans certains cas, des porteurs de projets bénéficieront, notamment au Sénégal ou au Mali, d'une certaine préparation en vue de réussir leur retour. Là encore, le bilan quantitatif reste très limité⁸³.

1981 : Définition du co-développement par Jean Pierre Cot ([Ministre délégué](#) chargé de la [coopération](#) et du développement de 1981 à 1982) aucune référence n'est faite à la migration : « *Née à la fin des années 1970, la formule trouve sa place dans la réflexion des socialistes sur le Tiers-Monde. Elle combine la nécessité d'ajustements structurels dans un nouvel ordre économique international ; la relation préférentielle avec certains partenaires favorisés, distingués soit en raison de la complémentarité de leur économie avec la nôtre, soit par la sympathie que suscite leur itinéraire politique ; et le désir de donner une traduction concrète, immédiate, permanente à la solidarité ainsi précisée* ⁸⁴ ».

⁷⁹ Protocole additionnel A/SP1/7/85.

⁸⁰ Protocole additionnel A/SP1/1/89

⁸¹ Protocole additionnel A/SP1/5/90

⁸² Daum, C, 2002, Aide au « retour volontaire » et réinsertion au mali : un bilan critique, *Hommes et migrations* n° 1239 septembre octobre

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ Lacroix, T, 2005, *Les réseaux marocains du développement*, Presses de Sciences Po, p. 257

1992 : La loi sur la coopération décentralisée est adoptée. Elle accorde aux communes de nouvelles compétences leur permettant de développer des actions de coopération internationale.

1996 : PS-eau prend en charge le service d'appui et de réflexion du **PDLM** (Programme Développement local Migration) et met en place un travail de recensement des acteurs travaillant en appui aux initiatives économiques des migrants. Secondée par le Ministère des Affaires Etrangères, la Direction des Populations et Migrations du Ministère du travail encourage les ONG à travailler ensemble en faveur de l'entrepreneuriat des migrants.

1996 : Au lendemain de l'évacuation de l'église Saint-Bernard à Paris, occupée par des migrants africains en situation irrégulière, une mobilisation de « *sans-papiers* » demandant leur régularisation est organisée. Lionel Jospin, alors Premier Ministre, commande un rapport à l'universitaire Sami Naïr, Conseiller au Cabinet du Ministre de l'Intérieur.

1997 : Sortie du « *Rapport de bilan et d'orientation sur la politique du codéveloppement liée au flux migratoire* » de Sami Naïr. Initiée par ce rapport, la politique de co-développement, « coopération pour le développement », se propose de lier gestion des flux migratoires et développement des pays d'origine des immigrés. Le constat de base étant que « *la France ne peut plus, dans le contexte actuel, accueillir massivement de nouveaux flux migratoires* », l'objectif général est d'« *agir sur les causes de la migration par la multiplicité des instruments micro-économiques du développement* », et d'« *organiser les nouveaux flux de telle sorte que l'objectif consiste non pas à favoriser l'installation définitive [des immigrés] en France, mais leur réinstallation dans le pays d'origine* »⁸⁵. Pour cela, Sami Naïr propose au gouvernement d'une part de permettre, dans le cadre de conventions bilatérales, à des travailleurs et des étudiants de venir se former en France, à condition de s'engager à valoriser leur expérience au service de leur pays d'origine. D'autre part, il propose un soutien financier aux projets de développement local initiés par les associations d'immigrés et à certaines actions de coopération décentralisée. Il est alors prévu que l'aide publique française soit conditionnée à la capacité des pays d'origine à contrôler leurs flux d'émigration.⁸⁶

1997 : A partir de 1997, les principales ONG françaises qui travaillent en appui aux migrants d'origine africaine vivant en France se regroupent au sein du GAME (Groupe d'Appui à la Micro-entreprise), afin d'échanger sur leurs pratiques en matière d'accompagnement des projets économiques des migrants. Le PS-Eau joue un rôle d'animation. Une démarche interactive avec les bailleurs de fond (MAE) présents met en évidence l'intérêt de construire un programme qui permettrait aux acteurs du GAME (groupement informel) de renforcer leurs capacités d'accompagnement des migrants créateurs d'entreprises.

⁸⁵ Gaillot, D. *Essai sur la question du retour au pays: le cas des Soninké et des Haalpular*. Paris: Université Paris VIII: 2000. Dans Gauvit- Goulven le Bahers, L, *Pratiques associatives des migrants pour le développement de leur pays d'origine : le cas des migrants maliens de France originaires de la Région de Kayes* : http://www.pseau.org/outils/ouvrages/codev_pratiques_associatives_migrants_kayes.pdf

⁸⁶ Gauvit- Goulven le Bahers, L, *Pratiques associatives des migrants pour le développement de leur pays d'origine : le cas des migrants maliens de France originaires de la Région de Kayes* : http://www.pseau.org/outils/ouvrages/codev_pratiques_associatives_migrants_kayes.pdf

1998 : Création de la **Mission Interministérielle au Co-développement et aux Migrations Internationales** (CICID).

1998 : Jean-Pierre Chevènement explicite la notion de Co-développement en liant Migration et développement. Il s'agit de valoriser les capacités intellectuelles et financières des migrants au service de leur pays d'origine. Dans la pratique, les actions conduites se situent dans la continuité de la politique d'aide au retour et sont en définitive des aides aux retours améliorées⁸⁷.

1999 : Le **Haut Conseil de la Coopération Internationale** est créé, cette instance consultative a pour objectif de favoriser une concertation régulière entre les différents acteurs de la solidarité et de la coopération internationale ainsi que de sensibiliser les populations aux enjeux de la coopération. Le HCCI a été dissous au conseil des ministres du 19 mars 2008 dans le cadre de la révision générale des politiques publiques.

1999 : Création du **GAME** (Groupe d'Appui de la micro à la moyenne Entreprise) regroupe des associations de solidarité internationale, des associations de migrants, des organismes de formation et diverses structures autour des questions d'accompagnement des projets économiques des migrants. Publication du Guide ***Se réinstaller au pays***.

2001 : Initiation du **Programme Migrations et Initiatives Economiques** (PMIE) PS-Eau assure la coordination. Le programme est cofinancé par le MAEE, la DPM et le CCFD. Ce programme ne sera pas reconduit en 2011. L'objectif du programme est : d'appuyer les projets économiques individuels des migrants africains et de promouvoir leurs initiatives économiques en France et dans leur pays d'origine.

En 2004-2005 le PMIE s'ouvre à d'autres pays, grâce aux moyens accordés par le Programme Européen qui ont permis de réaliser des missions dans les pays, et les rencontres annuelles des opérateurs Sud.

2002 : Création du **FORIM** (Forum des Organisations de Solidarité Issues des Migrations). Plateforme réunissant des associations de migrants et dont le but est de structurer le dialogue entre ces associations, les ONG françaises et les pouvoirs publics. Après avoir ouvert une période de réflexion concrétisée par la sortie du rapport de Sami Naïr dans les années 1990, les autorités françaises créent plusieurs institutions ayant pour but de mettre en œuvre la politique du co-développement. Une seule a survécu le FORIM⁸⁸.

2003 : Lancement du dispositif Pra-OSIM (Organisations de Solidarité Issues des Migrations) destiné à accompagner et financer des projets portés par des OSIM d'un montant de 10 à 15000 euros. Le dispositif est porté par le FORIM.

⁸⁷ Audran, J « Gestion des flux migratoires : réflexions sur la politique française de codéveloppement », *Annuaire suisse de politique de développement* [En ligne], Vol. 27, n°2 | 2008, mis en ligne le 22 mars 2010, Consulté le 28 mai 2012. URL : <http://aspd.revues.org/187>

⁸⁸ Lacroix, J, « Le développement, au carrefour des exils marocains » dans *L'enjeu mondial les migrations*, Joffrelot C et Lesquesne C, Presses universitaires de Sciences Po-l'Espresso, Paris, 2009

2006 : Brigitte Girardin ministre déléguée à la Coopération, au Développement et à la Francophonie lors d'un déplacement au Mali définit de la façon suivante le co-développement : « Nous le définissons très simplement comme toute action d'aide au développement à laquelle participent les migrants vivant en France. » Selon Brigitte Girardin, il s'agit d'« une approche nouvelle, originale, portée par la France, et qui permet d'établir un lien entre politiques d'immigration et politiques de coopération. Il s'agit bien d'un complément indispensable à notre politique d'immigration, qui rend celle-ci non seulement acceptable mais profitable pour nos partenaires du Sud. En changeant ainsi d'échelle, nos idées continueront à progresser, mais surtout l'immigration pourra bien profiter à tout le monde⁸⁹ ».

2006 : Création du label Co-développement Sud par la Ville de Paris.

2006 : La fondation ADOMA lance un projet de soutien aux projets de développement des associations de résidents des foyers qu'elle gère.

Septembre 2006 : Accord de gestion concertée des flux migratoires signé avec le Sénégal, complété par un avenant le 25 février 2008.

2007 : Création officielle du réseau Eunomad (European Network on Migration and Development) composé de plusieurs plates-formes nationales.

2007 : Accord de gestion concertée des flux migratoires signé avec le Gabon, République du Congo, Bénin.

18 mai 2007 : Création du Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Codéveloppement qui prend en charge des services initialement gérés par le Ministère des Affaires Etrangères et le Ministère des Affaires sociales.

Nov 2007 : Créé par la [loi du 20 novembre 2007](#) relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile, le livret d'épargne pour le co-développement est destiné à compléter le dispositif de l'épargne co-développement. À l'issue d'une phase d'épargne d'au moins 3 ans, les titulaires du livret qui contracteront un prêt pour financer certaines opérations d'investissement, dans les pays signataires d'un accord avec la France prévoyant la distribution de ce livret, bénéficieront d'une prime d'épargne.

Le décret d'application nécessaire pour rendre le dispositif opérationnel a été publié le [28 juin 2008](#).

Mars 2008 : Changement de nom du Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Codéveloppement. Le terme « Développement solidaire » se substitue aux termes de « Codéveloppement ».

2009 : Accords de gestion concertée signé avec le Burkina Faso, le Cameroun.⁹⁰

⁸⁹ *Discours de la ministre déléguée à la Coopération, au Développement et à la Francophonie, M^{me} Brigitte Girardin*, Forum national des acteurs du codéveloppement, Paris, 18 décembre 2006.

⁹⁰ Pour le détail des dispositifs mis en place dans le cadre des Accords de Gestion concertée, voir les rapports France et Europe produits par le réseau Eunomad, 2011.

2009 : Depuis le 1er janvier 2009, les ressortissants de 50 pays en développement, titulaires d'une carte de séjour permettant l'exercice d'une activité professionnelle en France, peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 40 % du montant des sommes effectivement versées entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2011 sur un compte épargne co-développement, sommes retenues dans la limite annuelle de 25 % du revenu net global et de 20 000 €. Cet avantage est définitivement acquis si l'épargne ainsi constituée est investie dans un projet éligible. Dans le cas contraire, les retraits du compte d'épargne co-développement font l'objet d'une pénalité. Une convention concernant la distribution de ce produit a été signée entre l'Etat et les établissements du Groupe Caisses d'épargne en septembre 2007 et une autre a été finalisée en 2008 avec l'Union tunisienne des banques.

2010 : Suppression du Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire. Transfert des compétences en matière de politique d'Immigration et Développement Solidaire au Ministère de l'Intérieur.

2011 : Dispositif PRA/OSIM (Programme d'appui aux projets des OSIM) géré par le FORIM est renouvelé.

2011 : Fin du Programme Migrations et Initiatives Economiques. L'AFD commande une étude préalable pour la mise en place d'un dispositif national d'appui à l'investissement productif en Afrique de l'ouest et centrale.

2012 : Election présidentielle, les compétences en matière de développement font désormais partie des prérogatives du Ministère des Affaires étrangères.

Mali

1996 : Transfer of Knowledge through expatriate Nationals (TOKTEN) a été réalisé à l'université du MALI ; ce projet est initié pour encourager les universitaires maliens, les experts, les professeurs et les chercheurs à enseigner au Mali avec des contrats de courts séjours. Ce programme est élaboré en partenariat avec le gouvernement national, Unesco et le PNUD.

1996 : Création de l'association des maliens expulsés (AME).

2003 : *1er Forum de la diaspora* est organisé à Bamako par le Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur (HCME), ce forum a rassemblé les représentants des différentes communautés de Maliens vivant à l'étranger et a réalisé l'inventaire et l'examen des problèmes auxquels les Maliens de l'extérieur sont confrontés. La Conférence extraordinaire et atelier de relecture des textes régissant les Maliens de l'extérieur, tenue en décembre 2004 à Bamako, a abouti à l'élaboration et à l'adoption de statuts et règlement intérieurs actualisés et consensuels du HCME⁹¹.

2004 : Dans le cadre de la mise en œuvre du *Projet pour le développement économique et social (PDS)*, la gestion des Maliens de l'extérieur a été placée au centre des priorités de la politique extérieure du pays. Ceci s'est traduit par la création du Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine (MMEIA) en 2004, qui était auparavant un ministère délégué⁹².

2006 : *Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR)* est adopté, il traduit la volonté du gouvernement de faire de la lutte contre la pauvreté la priorité en matière de

⁹¹ Migration au Mali : profil 2009, Moïse Ballo, OIM, 2009 p. 67

⁹² Migration au Mali : profil 2009, Moïse Ballo, OIM, 2009 p. 67

développement. Cette volonté répond à une double exigence : d'une part, rendre les actions de développement plus efficaces au profit des pauvres et, d'autre part, définir de nouvelles politiques avec des mesures appropriées à court et moyen terme permettant d'utiliser rationnellement et efficacement les ressources internes et externes, y compris celles en provenance des Maliens de l'extérieur⁹³.

2006-2007 : Le gouvernement du Mali, par le biais du Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine, a initié l'élaboration d'un avant-projet de document-cadre de politique migratoire nationale. L'objectif visé est de créer les conditions d'un développement équilibré du pays, susceptible de retenir ou de fixer les éventuels candidats au départ. La démarche de ce document-cadre de politique repose sur trois programmes ou axes majeurs qui sont : la réglementation du départ, la sécurisation du séjour, la réinsertion économique (au retour).⁹⁴

2007 : Accord-cadre entre le Royaume d'Espagne et le Mali fait à Madrid le 23 janvier 2007⁹⁵.

2007 : Signature à Bamako le 8 février 2007 d'une déclaration conjointe sur "Migration et Développement" entre le Mali, la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest, la France, l'Espagne et la Commission européenne et appui par les signataires de la création d'un Centre d'Information et de Gestion des Migrations (CIGEM). Ce centre est cogéré par l'OIM, le Ministère des Maliens de l'extérieur et de l'intégration africaine, et la Commission européenne, destinée à soutenir le Mali dans « l'élaboration d'une politique migratoire » et à orienter les migrants « potentiels » et le migrant de retour. Signature le 23 octobre 2007 de la Convention de Financement entre la République du Mali et la Commission Européenne⁹⁶. Inauguration du CIGEM le 6 octobre 2008. 10 millions d'euros du reliquat du 9^e FED (2003-2007) ont été utilisés pour financer la création de ce centre. Dans la continuité, le 10^e FED prévoit 8 millions d'euros pour la « définition et la mise en œuvre de la politique migratoire malienne »⁹⁷.

2010 : Création par décret ministériel du Ministère de l'Economie et des Finances de la Cellule Technique du Co-développement à Bamako financée par l'Union Européenne. La cellule est en charge du lancement d'un projet annuel de soutien aux actions associatives de codéveloppement de promoteurs économiques.⁹⁸

France-Mali

1990 (années) : Le Mali est le terrain d'expérimentation des aides à la réinsertion économique des migrants.

⁹³ Migration au Mali : profil 2009, Moïse Ballo, OIM, 2009 p. 67

⁹⁴ Migration au Mali : profil 2009, Moïse Ballo, OIM, 2009 p. 66

⁹⁵ BOE du 29/05/2008

⁹⁶ <http://www.cigem.org>, consulté le 25 juin 2012.

⁹⁸ Voir le site de la Cellule Technique du Co-développement : <http://www.codeveloppementmali.org/>.

1991 : Suite à la signature d'accords bilatéraux entre la France et le Mali en matière de réinsertion, l'OMI met en œuvre un programme expérimental de réinsertion de migrants à Bamako et Kayes. L'objectif est de faciliter l'intervention de l'Office dans ces pays et de collaborer avec les autorités administratives locales pour la réinsertion des migrants. Ce programme s'appuie sur les dispositifs "d'invitation à quitter le territoire français", dits IQF, qui concernent les conditions de retour au pays des déboutés de la demande d'asile politique. La circulaire du 14 août 1991 précise ce dispositif prévoyant la prise en charge du billet d'avion et une "aide au retour" de 1 000 francs (150 euros) et de 500 francs par enfant. Elle envisage en outre des mesures spécifiques dites "d'accueil et de réinsertion dans le pays d'origine". Examinés par un Comité de réinsertions franco-malien (comprenant notamment le représentant à Bamako de l'Office des migrations internationales, la mission de coopération de l'ambassade de France), des projets d'immigrés réinsérés sont financés, en moyenne à hauteur de 12 000 francs (1 800 euros). De 1991 à 1995, soixante-cinq anciens émigrés auront touché cette subvention en vue de démarrer une initiative privée⁹⁹.

Programme de développement local et migration (PDLM). Le PDLM a été mis en place après une première opération expérimentale réalisée entre 1993 et 1995 par **le Ministère des Affaires Sociales, la Mission de Coopération, l'OMI et le GRDR**. Cette première opération visait à répondre à la demande des migrants en cours de réinsertion concernant leurs difficultés à accéder à des financements pour leurs projets. Le PDLM associe deux volets, le développement local et la réinsertion des migrants dans leur pays d'origine. Le programme, à travers cette association, a donc pour principaux objectifs de :

Participer au développement local de la région du bassin du fleuve Sénégal (au Mali, au Sénégal, en Mauritanie) grâce à la participation à l'élaboration d'une stratégie de développement locale et à la structuration d'un milieu favorable à la création d'emplois.

Fournir une aide aux projets économiques individuels et à la réinsertion dans le pays d'origine : appui financier, financement d'études, formation, suivi technique pendant un an. L'aide dépend de la qualité du projet, elle n'est donc pas systématique. Les bénéficiaires doivent avoir séjourné au moins deux ans en France et être rentré au pays depuis moins de 6 mois. Entre 1996 et 2000, 400 projets ont bénéficié du PDLM soit une centaine par an.

En 1997, une première évaluation a permis de rencontrer la plupart des réinsérés de la phase antérieure à 1995 : la quasi-totalité d'entre eux sont, au regard des objectifs du projet initial, en situation plus que difficile. Ces échecs sont attribués pour l'essentiel à la faiblesse des montages des projets, à l'absence de formations, au défaut de fonds de roulement.

Entre 2000 et 2001 ce sont 120 projets qui ont pu avoir un appui du PDLM dont 70 projets pour le Mali (55 à Bamako et 15 à Kayes). Le programme n'a donc pas suscité de retour massif des migrants dans leur pays d'origine¹⁰⁰.

⁹⁹ Daum, C, Aide au « retour volontaire » et réinsertion au mali : un bilan critique, *Hommes et migrations* n° 1239 septembre octobre 2002, p.42

¹⁰⁰ Gauvit-Goulven le Bahers, L, Pratiques associatives des migrants pour le développement de leur pays d'origine : le cas des migrants maliens de France originaires de la Région de Kayes : http://www.pseau.org/outils/ouvrages/codev_pratiques_associatives_migrants_kayes.pdf

1994 : Une antenne de la coopération française est ouverte à Kayes. Celle-ci sera renforcée par un représentant de l'Office des migrations internationales. Cette antenne aura en charge tant le suivi des réinsertions individuelles que celui des actions de coopération.

1997 : Le Gouvernement du Mali organise une table ronde consacrée au développement de la région de Kayes. Les objectifs sont : de doter la région d'un cadre de référence en matière de développement associant représentants de l'Etat, les collectivités décentralisées et les ONG, de mobiliser des ressources financières pour favoriser le développement de la région et enfin, de débattre du phénomène d'émigration ses atouts et ses limites et des réponses économiques et politiques à y apporter

1998 : L'émergence de cette thématique « migration et développement » entre la France et le Mali s'est traduite par la création en Mai 1998 du Comité Franco-malien sur les Migrations, instance de débat sur les questions de Codéveloppement, de gestion des flux migratoires et d'intégration des Maliens de France et la signature en décembre 2000 d'une convention de Codéveloppement entre ces deux pays.

2002 : Signature de la convention Franco Malienne de mise en œuvre du **FSP Codéveloppement Mali**. Le FSP vise, sur une période expérimentale de trois ans, à contribuer au développement économique et social du Mali par la valorisation des actions économiques, sociales et culturelles portées par les migrants. Il comporte un budget de 2,6 millions d'euros pour une période de 3 ans. Ce dispositif concerne les associations de migrants, les migrants porteurs de projets économiques individuels ainsi que les jeunes issus de l'immigration. L'objectif du FSP Codéveloppement Mali est de valoriser l'apport des migrants. Cet objectif général se décline sous trois formes correspondant aux trois composantes du FSP :

- Le développement local et régional : l'objectif est d'appuyer et de cofinancer les projets portés par les associations de migrants et leurs partenaires.
- Le développement de l'appareil productif : l'aide est destinée aux porteurs de projets individuels voulant créer une petite entreprise.
- Le développement des échanges sociaux et culturels entre les deux espaces : l'objectif est de favoriser les projets portés par les jeunes issus de l'immigration et/ou issus des quartiers défavorisés.

2005 : PADDY (Programme d'appui au développement durable de Yélimané), implique la ville de Montreuil (France), le village de Haï-Duong (Vietnam) et la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture). Le coût total de ce projet a été évalué à près de 11 000 000 euros, dont 1 milliard de FCFA représentant la quote-part de la partie malienne. La ville de Montreuil participe à hauteur de 500 000 euros pour l'ensemble du programme¹⁰¹.

¹⁰¹ Migration au Mali : profil 2009, Moïse Ballo, OIM, 2009 p. 70

Sénégal

1983 : Un ministère délégué auprès du Président de la République est créé pour aider, orienter et coordonner l'action de l'Etat en vue de faciliter la réinsertion économique et sociale des émigrés sénégalais désireux de retourner dans le pays. La création de ce ministère fait suite à la volonté de la France de mettre en œuvre une politique de formation retour/réinsertion dans les pays d'origine des migrants établis dans l'hexagone. Une convention est signée entre les deux gouvernements, au terme de laquelle des lignes de crédits ont été mises à la disposition du Sénégal pour le financement des projets de réinstallation dans les secteurs d'activités économiques¹⁰².

1987 : Création du Bureau d'Accueil, d'orientation et de Suivi (BAOS) au sein du Ministère délégué auprès du Président de la République, financé en partie par des lignes de crédits mise à la disposition du Sénégal par la France. Le BAOS est chargé de donner aux émigrés les informations utiles relatives à leur réinsertion au retour, d'assurer la mise en œuvre et le suivi du cadre incitatif en vue d'une meilleure intégration dans les divers secteurs de production, d'appliquer la politique de promotion, de mobilisation et de transfert de l'épargne des émigrés, de faciliter le montage technique et financier des projets individuels et collectifs de réinsertion, en collaboration avec les institutions publiques et privées, d'assurer le suivi-conseil de la gestion technique des projets¹⁰³.

1991 : Création d'un *Comité de coordination de la politique en faveur des émigrés*. Ce comité est notamment chargé de définir «les orientations de la politique gouvernementale concernant les conditions de séjour dans les pays d'accueil et la maîtrise des flux migratoires». Le comité intervient également dans l'élaboration de la politique du Gouvernement en matière de réinsertion des émigrés¹⁰⁴.

1993 : Elargissement des compétences du Ministère des Affaires étrangères devenu Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur.

2001 : le Gouvernement de la République du Sénégal organise le "Symposium sur le partenariat entre l'Etat et les Sénégalais de l'extérieur". L'objectif de cette rencontre est de mener une réflexion sur l'implication de la diaspora sénégalaise dans le développement économique et social du Sénégal.

2002 : Officialisation du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), élaboré dans le cadre de l'initiative de réduction de la dette des Pays pauvres très endettés (PPTe), des Plans régionaux de développement intégré (PRDI) et les Plans de développement local (PDL). Ces documents mentionnent explicitement la nécessité de mobiliser les migrants autour des actions de développement.

2002 : Lancement du programme Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationals (TOKTEN). Ce projet est initié pour encourager les universitaires, les experts, les professeurs et les chercheurs sénégalais résidents à l'étranger à faire bénéficier le Sénégal de leurs compétences avec des contrats de courts séjours. Ce programme sous tutelle du Ministère des Affaires étrangères sénégalais est élaboré en partenariat avec le gouvernement national, Unesco et le PNUD.

2003 : Création d'un Ministère des Sénégalais de l'extérieur.

¹⁰² Enda Europe et Enda Diapol, La diaspora sénégalais : quelles actions de développement au Sénégal, Paris, France, décembre 2009, p 71

¹⁰³ Op.cit p.73

¹⁰⁴ Migration au Sénégal : profil national 2009, Aymar Narodar Some, OIM, 2009 p.75

2003 : Création du Comité national chargé de la gestion de la situation des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées.

2008 : L'Etat met en place une *Commission nationale de gestion et de suivi des offres d'emploi* (CNGSOE). Elle a pour but de gérer les offres de pays partenaires qui soumettent au Sénégal des demandes de main-d'œuvre, tels que l'Espagne et la France. Cette commission réunit le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, le Ministère des Sénégalais de l'extérieur, le Ministère du Travail et de la Fonction publique, le Ministère de l'Enseignement technique professionnel et la Cellule de coordination « Défense, Etudes générales » de l'Etat-major particulier du Président de la République. Toutefois, ce sont le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes qui sont les plus directement impliqués¹⁰⁵.

2008 : Création du *Fonds d'appui à l'investissement des Sénégalais de l'extérieur* (FAISE). Programme dont le but est de promouvoir une émigration orientée sur le développement des ressources humaines et des capacités d'accumulation de capital afin de favoriser l'investissement productif des migrants par la création d'entreprises, notamment dans leurs régions d'origine. Le FAISE relève du Ministère des Sénégalais de l'extérieur. Il agit autour de deux axes majeurs que sont, d'une part, l'identification, l'étude et le financement de projets porteurs et, d'autre part, le renforcement des capacités de gestion par un accompagnement professionnel¹⁰⁶.

26 janvier 2009 : Signature entre le gouvernement sénégalais et français d'une convention de financement pour la mise en œuvre du Programme d'Appui aux Initiatives de Solidarité pour le Développement « PAISD » pour une durée de 3 ans (2009-2011).

¹⁰⁵ Migration au Sénégal : profil national 2009, Aymar Narodar Some, OIM, 2009 p.70

¹⁰⁶ Migration au Sénégal : profil national 2009, Aymar Narodar Some, OIM, 2009 p.71